

## ***ANALYSE DE PRESSE***

Pôle Finance, Banque – Assurance et Logistique maritime, IUP

Edition: octobre 2014

### **Les rédacteurs:**

#### Master 2 Gestion de Patrimoine

- BILLARD Jérémy
- GUERIN Aline
- KERMABON Julien
- MOCAER Aurore

#### Master 2 Gestion des risques

- ANOMERAWANI Sabrina
- BEAUJEAN Angélique
- GALLET Priscillia
- NAGY Tímea

### **Sous la direction de:**

PARDO Sophie  
RAUTUREAU Nicolas

Achévé de rédiger le 17 octobre 2014

---

## RÉDACTEURS

---



**ANOMERAWANI Sabrina**

**Master 1:** Banque classique – Nantes

Recherche un stage pour un poste d'assistante du chargé d'affaires entreprises pour une durée minimum de 4 mois.



**BEAUJEAN Angélique**

**Master 1:** Banque classique – Nantes

Recherche un stage en chargé d'affaire



**BILLARD Jérémy**

**Master 1:** Finance - Clermont-Ferrand

Recherche un stage en gestion privée



**GALLET Priscillia**

**Master 1:** Banque classique – Nantes

Recherche un stage en analyste crédit chargé d'affaire entreprise



**GUERIN Aline**

**Master 1:** Droit Privé mention droit notarial– Rennes

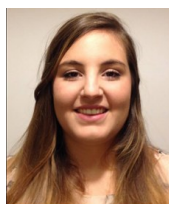
Recherche un stage dans un cabinet indépendant



**KERMABON Julien**

**Master 1:** Droit Privé mention droit notarial– Nantes

Recherche un stage dans un cabinet indépendant



**MOCAER Aurore**

**Master 1:** Droit privé et professions judiciaires– Nanterre

Recherche un stage dans un cabinet indépendant



**NAGY Timea**

**Master 1:** Banque classique – Nantes

Recherche un stage en analyste crédit



« Les opinions exprimées dans le présent document ne représentent pas nécessairement la position de l'Université de Nantes ni de l'IEMN-IAE »

---

# EDITO

---

Pour cette nouvelle rentrée universitaire, nous sommes heureux de vous présenter la première analyse de presse de la promotion 2014 / 2015 du mois de septembre. Cette année sera dense en travail puisque diminuée d'un mois mais avec à la clé des outils solides pour notre vie professionnelle. Nous espérons cette année fructueuse en rencontres, en connaissances et en opportunités.

Le Master 2 Gestion des risques fête cette année ses dix ans, nous souhaitons à cette formation une longue continuité, avec une reconnaissance au sein du réseau professionnel de plus en plus importante.

Ce mois de septembre fut riche en actualité. Tous les champs ont été mis en avant quel que soit le niveau : nationale, européenne et internationale. La crise ukrainienne a marqué l'actualité, avec notamment l'embargo russe sur les produits alimentaires, renforçant les tensions déjà existantes entre les russes et les occidentaux.

Du côté de l'actualité patrimoniale, le focus a été fait sur l'attraction des contrats d'assurance vie luxembourgeois.

Concernant l'Europe, nous retiendront le passage à un taux négatif de dépôt à la BCE, ainsi que le lancement du programme TLTRO (Targeted Longer-Term Refinancing Operations) par la BCE, programme visant à lutter contre la déflation et relancer les prêts aux PME, qui n'a finalement pas eu l'impact escompté puisque seulement 82,6 milliards d'euros ont été alloués contre au moins 100 milliards attendus.

Nous souhaitons aux Master 2 Gestion de Patrimoine et Gestion des Risques une année enrichissante et pleine de succès.

L'année ne fait que commencer!

L'équipe des fous de l'info

---

# SOMMAIRE

---

## Partie 1 - Actualité

### I - Economie et Finance

- p 7 - Page des marchés
- p 9 - Impôt sur le revenu: Ce qui a changé
- p 10 - La Banque centrale européenne a bien effectué sa rentrée
- p 12 - La dette publique : l'inévitable progression?
- p 13 - Focus sur les régions de Bretagne et des Pays de la Loire

### II - Economie Internationale

- p14 - Ecosse

### III - Gestion de patrimoine

- p 16 - De nouvelles précisions sur le Pacte Dutreil
- p 18 - Investir dans l'art : "Eviter de mettre tous ses oeufs dans le même panier"
- p 20 - Le contrat d'assurance vie Luxembourgeois : un attrait toujours d'actualité
- p 22 - La fuite des retraités à l'étranger

### IV/ Gestion des risques

- p 25 - Inondations dans le Sud-Est
- p 27 - Ebola
- p 29 - Crise Ukrainienne
- p 31 - Air France

## Partie 2 - Dossier

### I - Ethique et Déontologie

- p 34 - Le conseil absolu du banquier : "Le droit d'emprunter nous donne le droit de savoir"
- p 35 - Social Business : Une banque comme acteur de l'entreprise sociale
- p 36 - L'Autorité des Marchés Financiers

### II - Risque

- p 38 - L'union bancaire

### III - Marché de l'art

- p 42 - Baccarat : La légende de cristal

## Partie 3 - Hors Champs

### I - Actualités Culturelles

- p 47 - Journée du patrimoine
- p 49 - Sorties du mois (film, livre, évènement, exposition)

### II - Interview

- p 51 - Interview de

### III - Agenda de l'IUP

- p 53 - La rentrée de l'IEMN-IAE

---

# PARTIE 1 : L'ACTUALITÉ

- Actualité Economique et Financière
- Actualité internationale
- Actualité de la Gestion de Patrimoine
- Actualité de la Gestion des Risques

# ACTUALITÉ ECONOMIE ET FINANCE

## LA PAGE DES MARCHÉS

### Les indices

#### Dow Jones

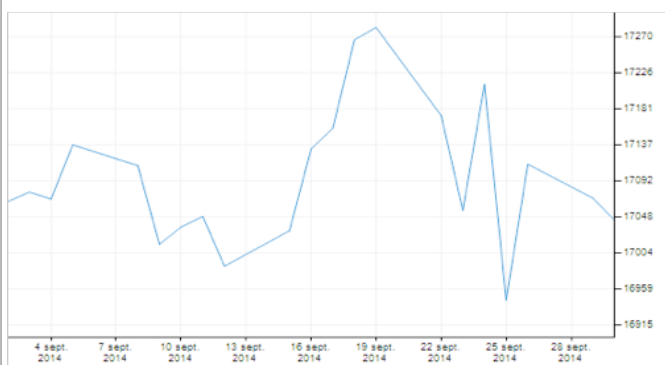


Figure 1 : Variation Dow Jones sur le mois de septembre

Indice	29 août 2014	1 <sup>er</sup> octobre 2014	Variation sur le mois
Dow Jones	17098,45	16804,71	-1,72%

Le Dow Jones a battu des records le 19/09/2014 avec un cours à 17279,74. Cette hausse est en partie liée à l'entrée en bourse d'Alibaba (et au pétrole).



#### CAC 40

Le CAC 40 a connu sa plus grande valeur sur le mois de septembre le 04/09 avec un cours à 4494,94.

Indice	1 <sup>er</sup> septembre	1 <sup>er</sup> octobre	Variation sur le mois
CAC 40	4379,73	4365,27	-0,33%

### Les grands indices internationaux

Indice	1er Septembre	1er Octobre	Variation sur le mois
FTSE 100	6825,31	6557,52	-3,92%
EURO STOXX 50	3175,05	3195,08	0,63%
NASDAQ	4580,27 (29/08/14)	4422,08	-3,45%
NIKKEI 225	15476,6	16082,25	3,91%

### Les devises

Cotation face à l'euro au 01/10/2014

EUR/USD : 1,2615      EUR/JPY : 138,44

EUR/GBP : 0,7784      EUR/CHF : 1,2062

#### EUR/USD

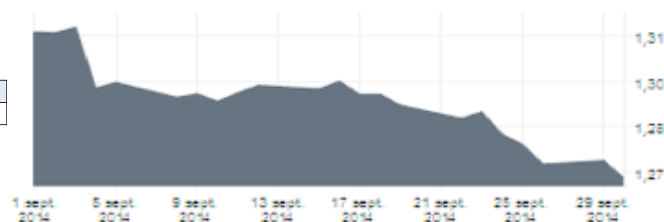


Figure 3 : Variation du cours EUR/USD sur le mois de septembre

L'Euro au plus bas face au dollar depuis deux ans. La cotation est passé de : 1€ = 1,3128\$ au 01/09 à 1€ = 1,2615\$ au 01/10.

### Les matières premières

Au cours de ce mois de septembre les matières ont connu des baisses importantes, touchant des niveaux les plus bas depuis 2009. Quelque soit le marché concerné, la première inquiétude relève de la baisse de la demande, notamment liée au ralentissement économique de la Chine.

## Netflix

Netflix est enfin là ! Le 15 septembre dernier, le géant mondial de la vidéo à la demande s'est implanté sur notre territoire pour le bonheur des fans de séries et de films à la demande.

Redouté par les chaînes de télévisions et professionnels du cinéma, ils craignent que ce nouveau mode de consommation ne déstabilise la création et mette à mal l'exception culturelle.

Mais quel est l'offre de Netflix ?

Netflix propose un service de location à la demande en illimité sur internet en s'abonnant pour moins de 8€ par mois.

Le succès de ce mastodonte !

Reed Hastings, PDG du plus grand vidéo club à domicile est à la tête d'un empire évalué à plus de 28 milliards de dollars sur le Nasdaq. Déjà accessible dans plus de 40 pays dans le monde, Netflix a séduit près de 50 millions d'abonnés en l'espace de 7 ans. Soit 3 fois plus que le groupe Canal+ en 30 ans.

## Marché de l'Or

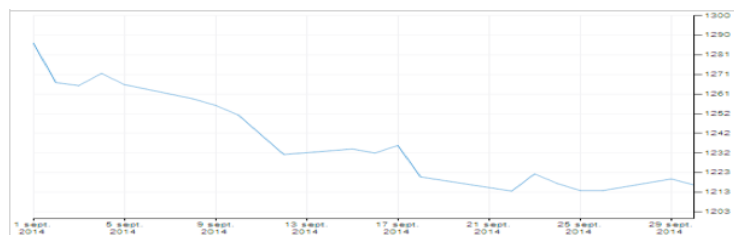


Figure 4: Niveau de l'once d'or sur le mois de septembre.

Marché	Cours 01/09/14	Cours 01/10/14	Variation sur le mois
Once d'or (1 <sup>er</sup> fixing)	1287,25	1208,5	-6,12%

Le cours a connu une des baisses les plus importantes ce mois de septembre. La Chine qui est l'un des pays les plus consommateurs d'or a réduit ses importations de 50 % lors de ce deuxième trimestre.

## Marché du Pétrole

Le marché du pétrole a lui aussi été affecté par une baisse due à une offre excessive. Tandis que les tensions géopolitiques n'ont étonnement pas d'impacts réels sur les cours. Les raisons de cette chute sont ici géopolitiques.

Marché	Cours 01/09/14	Cours 01/10/14	Variation sur le mois
Pétrole Brent	102,59	94,150	-8,22%

## Marché des produits agricoles

Marché	Cours 01/09/14	Cours 01/10/14	Variation sur le mois
Café Arabica - New York	195,75	200,40	2,37%
Blé - Chicago	550,25	479	-12,94%
Riz - Chicago	12,55	12,64	0,72%
Cacao - New York	3196 (29/08)	3172	-0,75%
Colza - Paris	323,50	320,25	-1%



## IMPÔT SUR LE REVENU : LE CHANGEMENT

### Commission Juncker : une nouvelle dynamique

Ce mercredi 10 septembre, le tout nouveau président de la Commission fait oublier le candidat maussade qu'il a été au printemps dernier. Il promet une réforme profonde de l'organisation de la Commission.

Afin d'éviter l'effet « Thomas Becket », il décide donc de placer les représentants d'Etats qui traditionnellement ne brillent pas particulièrement en la matière.

De plus, Moscovici a obtenu le poste de Commissaire aux Affaires Economiques.

Courant juillet, cette perspective fait hurler en Allemagne. La France est incapable de contrôler ses déficits et cette dernière veut qu'un ressortissant soit chargé de contrôler les comptes publics ? Une telle configuration reviendrait à « chasser le diable avec Belzébuth », selon un poids lourd de la CDU.

Mais Jean-Claude Juncker est un adepte des poids et contrepoids. Moscovici, prend soin d'adjoindre Valdis Dombrovskis en tant que vice-président chargé de ces questions.

« Au final, tout est construit pour mettre au centre du jeu Juncker, le seul à même de trancher les conflits éventuels », note un responsable européen.



Manuel Valls a annoncé que la première tranche de l'impôt sur le revenu (la tranche 5,5%) sera supprimée, le 17 septembre. La seconde tranche (14%) va baisser de 11.991 euros à 9.690 euros. La mesure annoncée pour 2015 va bénéficier à environ 9 millions de ménages, dont 3 millions qui seront totalement exonérés d'impôt sur le revenu.

Barème de l'impôt 2014	
Tranche de revenu 2013 (quotient familial)	Taux d'imposition 2014 (Barème 2014 : TMI)
Jusqu'à 6.011 euros	0 %
de 6.011 à 11.991 euros	5,5 %
de 11.991 à 26.631 euros	14 %
de 26.631 à 71.397 euros	30 %
de 71.397 à 151.200 euros	41 %
Supérieur à 151.200 euros	45 %

Supprimer la première tranche du barème consiste à reculer le seuil d'entrée dans l'impôt. Aujourd'hui, les ménages sont imposables à partir de 6.011 euros de revenus net par an. Suite à la réforme, ils le seront seulement à partir de 9.690 euros. En revanche, à partir de ce niveau de revenu, le taux d'imposition passe directement à 14 %.

Les classes moyennes et les ménages modestes seront concernés avec une enveloppe globale de 3,3 milliard d'euros. La suppression de la première tranche de l'impôt est un avantage pour tous les contribuables et non uniquement pour les foyers modestes.

La baisse de la seconde tranche a entraîné la suppression de l'effet de seuil. L'objectif du gouvernement n'est pas d'offrir une baisse d'impôt généralisée à l'ensemble des contribuables mais de la cibler sur les revenus modestes et les classes moyennes.

Le nouveau barème	
Nouvelles tranches	Taux d'imposition
Jusqu'à 9.690 euros	0 %
de 9.690 à 26.764 euros	14 %
de 26.764 à 71.754 euros	30 %
de 71.754 à 151.956 euros	41 %
Plus de 151.956 euros	45 %

## LA BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE A BIEN EFFECTUÉ SA RENTRÉE

### Walmart : nouveau banquier

Selon la Federal Deposit Insurance Corporation près de 10 millions de foyers américains n'ont pas de compte bancaire. Le distributeur souhaite capter ce flux de clientèle parti faire ses courses ailleurs pour moins chère en leur proposant un compte bancaire pour 8,95 \$ par mois. Les banquiers traditionnels ne voient pas d'un bon œil ces nouveaux concurrents qui pourraient devenir plus dangereux s'ils développent leurs offres.

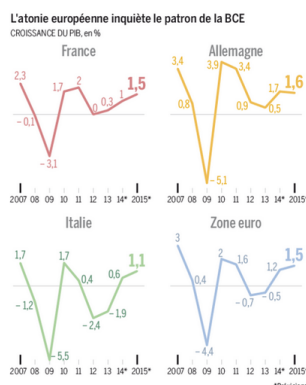


### Un nantais qui a de l'idée

Guillaume Rolland, jeune nantais de 18 ans était le premier et seul français en liste au célèbre concours de science de google.

Avec son invention, le réveil olfactif, Guillaume a été sélectionné pour faire parti des 15 finalistes. Il s'est incliné face à 3 irlandaises qui ont réalisé des recherches sur l'utilisation de certaines bactéries pour lutter contre la faim dans le monde.

Suite à la croissance morose de la zone euro et des indicateurs en berne, le président de la BCE, Mario Draghi, a mis en place plusieurs réformes afin de relancer la croissance économique des Etats membres.

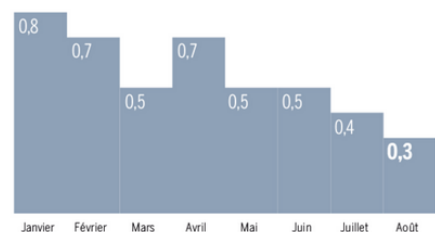


Pour commencer, le taux directeur de la BCE est passé de 0.15% à 0.05%, ce qui est extrêmement bas. Ceci permet d'inciter davantage le système bancaire à effectuer des relances de crédits en faveur des ménages mais également des entreprises. L'argent devient alors très facile d'accès et permet d'offrir de meilleures opportunités pour les agents économiques.

Par la suite, les banques doivent accroître leurs injections de liquidité dans le circuit monétaire et financier de l'économie. Dans ce sens, le taux de dépôt de la BCE a chuté de 10 points de base, ramenant ce dernier à -0.20%. En dissuadant les banques de placer leurs fonds au sein de la BCE, cette dernière contribue à freiner la baisse de l'inflation (-0.3% en août 2014 contre la valeur proche de 2%) en soutenant la consommation et l'investissement.

Cependant, on peut noter que la baisse des prix peut entrainer une modification des comportements à court terme. En effet, les ménages seraient incités à repousser leurs achats: la valeur d'un bien demain serait alors moins élevée qu'aujourd'hui. La conséquence à long terme serait que les entreprises subissant une dégradation de leurs chiffres d'affaires repousseraient leurs décisions d'investissement. In fine, les conséquences seraient néfastes pour l'économie car la déflation entrainerait une grave récession qui serait auto-entretenu par le comportement des agents.

ÉVOLUTION DE L'INFLATION DANS LA ZONE EURO, en %



La BCE incite les investisseurs à utiliser le mécanisme de titrisation (technique financière qui permet de convertir des créances inscrites à l'actif des établissements de crédit en obligations). Cet outil doit permettre le rachat de dettes privées censées être de meilleures qualités que celles de 2007.

A noter que nous sommes, en France, dans une société caractérisée par une forte aversion aux risques pouvant entrainer une défiance sur le rachat de ces dettes par les

Le jeune homme avoue être un peu déçu, mais indique que ce concours lui a permis d'être reconnu à l'échelle internationale.

Son "réveil olfactif" diffusant des odeurs de fraise Tagada ou de café torréfié pourrait voir le jour dès l'année prochaine.

### Le nouveau billet de 10 euros



Depuis le 23 septembre 2014, le nouveau billet de 10 euros est arrivé dans nos porte-monnaie. Ce dernier a pour but de lutter contre la falsification. De nombreux détails ont été réalisés tels que : le visage caché de la princesse d'Europe, un chiffre 10 au couleur émeraude, un revêtement qui lui assure une longévité importante. On retrouve toujours, le filet de sécurité contenant des lettres microscopiques et une multitude de couleur lorsque l'on place le billet sous une lampe Ultra-Violet. Le prochain à faire son apparition sera le billet de 20 euros, celui-ci est prévu courant 2015.

investisseurs contrairement aux Etats Unis où la titrisation est un outil de refinancement très utilisé. Les covered bonds sont également mis en œuvre. Ces derniers sont des obligations que les banques et les collectivités locales émettent afin d'assurer leurs investissements et leurs dépenses d'exploitation.

Dernier outil exploité par la BCE, le T-LTRO (Targeted Longer-Term Refinancing Operations) qui facilite l'accès aux liquidités pour les banques favorisant les crédits de PME pour un montant global de 400 milliards d'euros. Pour deux raisons majeures cet outil ne permet pas de relancer de manière significative la relance de crédit en zone euro. Les banques sont trop craintives pour prendre des risques et les PME ne souhaitent ni investir ni emprunter, faute d'opportunités.

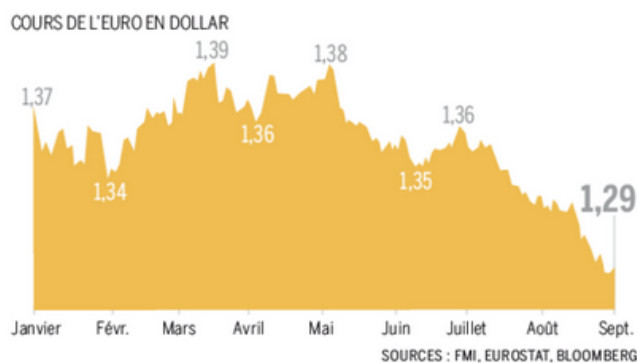
Cependant, à défaut d'efficacité au sein de la sphère « réelle », ces annonces ont su rassurer la sphère financière. En effet suite à cette annonce, les marchés ont clôturé en hausse (+1.65% la Bourse de Paris et 1.02% à Francfort).

L'Euro est tombé sous la barre des 1.30\$ ce qui permet de soutenir les exportations des pays membres et d'améliorer mécaniquement le PIB de la zone euro.

En conclusion, la politique monétaire n'a pas d'effet direct sur l'économie mais un rôle purement incitatif afin que les ménages s'endettent et les entreprises investissent... La BCE a alors besoin de politiques budgétaires et de réformes structurelles des gouvernements, afin que chacun contribue à la relance de la croissance et de la compétitivité au sein de la Zone Euro.

### Deux scénarii peuvent alors se réaliser dans les prochains mois:

- Une plus forte concurrence et une cohésion entre les Etats afin d'enrayer cette divergence entre les plus « faibles » et les plus « forts ».
- Une Europe des Nations avec un environnement de zone monétaire optimale où les pays les plus riches payent pour les plus pauvres (scénario difficilement réalisable).



## LA DETTE PUBLIQUE: L'INÉVITABLE PROGRESSION

À la fin du deuxième trimestre 2014, la dette publique s'établit à plus de 2 000 milliards d'euros, en augmentation de 28,7 milliards d'euros par rapport au trimestre précédent. Exprimée en pourcentage du PIB, elle se situe à 95,1 %, en hausse de 1,1 point par rapport au premier trimestre 2014. La dette publique nette croît plus modérément (+23,7 Md€).

Cette augmentation de la dette s'inscrit dans une continuité dont la fin n'est pas réellement annoncée mais plutôt espérée. En effet le gouvernement énonçait fin septembre les grandes lignes de son budget. Le projet de loi de finances pour 2015 a finalement annoncé une dette atteignant les 98% du PIB.

Le gouvernement actuel espère une baisse de celle-ci pour les années 2016 et 2017. Cependant diverses agences de notations, notamment Moody's, ont annoncé des chiffres quelques peu différents. En effet, selon elles, la dette dépasserait les 100% avant 2018, année où la baisse du poids de la dette pourrait être envisageable.

L'abaissement des estimations de croissance, la convalescence de notre économie et les prévisions pour 2015 ont précipité le dépassement de ce seuil. Le gouvernement espère aujourd'hui une croissance à 1% et une inflation de 0,9% pour l'année 2015.

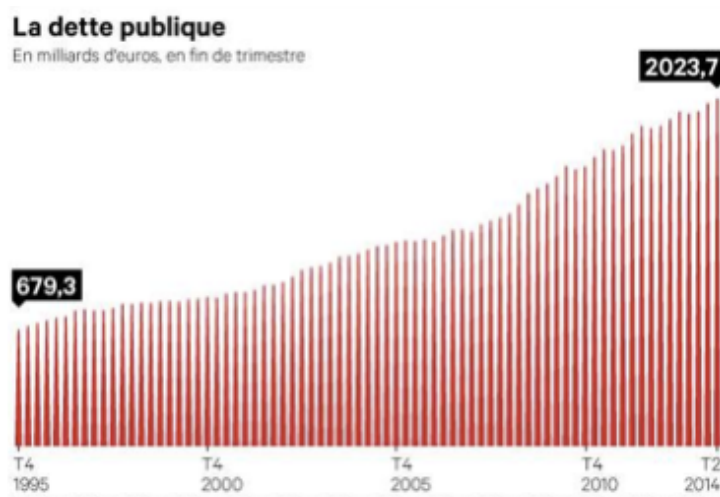
Sur cette même année le déficit public devrait être ramené à 4,3%.

L'absence de perspective économique (mauvaise situation du marché de l'emploi, entreprises pessimistes sur la relance de la demande) explique globalement cette stagnation et cette paralysie générale.

Une note un peu plus positive: l'inflation demeure assez faible. Ainsi d'après Guillaume de Calignon, « les prix augmentent moins vite que les salaires. Cela permet des gains de pouvoir d'achat à court terme pour les ménages et soutient la consommation. »

De plus la dette des administrations de sécurité sociale et des administrations publiques locales diminue. La contribution de la sécurité sociale à la dette baisse de 3,9 Md€. Les principaux mouvements viennent de la Cades (caisse d'amortissement de la dette sociale) qui se désendette de 3,2 Md€, de Pôle Emploi qui rembourse 2,1 Md€ d'emprunts à court terme et, à l'inverse, de l'Unedic qui émet pour 2,0 Md€ d'obligations.

De même, selon la CAE (conseil d'analyse économique), « si en revanche la France arrive à afficher jusqu'en 2040 une croissance de 1,6% par an, le déficit public disparaîtrait et le ratio d'endettement, actuellement de 95% du PIB, serait diminué de moitié ».



Enfin l'Etat, malgré une situation préoccupante, parvient à conserver la confiance des marchés, se traduisant notamment par des taux d'emprunt historiquement bas à 1,4% sur des emprunts à 10 ans.

La question essentielle reste à venir, à savoir comment réagira l'Europe devant ces résultats. Il reste donc à savoir comment peut-on faire respecter le traité de Lisbonne sans pour autant pénaliser la France (20% du PIB de la Zone Euro) et bloquer un espoir de reprise économique.

**La dette de Maastricht des APU en fin de trimestre et sa répartition par sous-secteur et par instrument**

(en Md€)

	2013T2	2013T3	2013T4	2014T1	2014T2
<b>Ensemble des adm. publiques</b>	<b>1946,9</b>	<b>1935,5</b>	<b>1949,5</b>	<b>1995,0</b>	<b>2023,7</b>
en point de PIB (*)	92,6%	91,8%	92,2%	94,0%	95,1%
dont, par sous-secteur, consolidée (**):					
État	1 533,9	1 524,7	1 534,0	1 577,3	1 612,6
Organismes divers d'adm. Centrale	26,7	25,5	21,5	21,3	20,1
Administrations publiques locales	172,0	172,2	182,3	180,2	178,6
Administrations de sécurité sociale	214,2	213,2	211,7	216,3	212,4
dont, par instrument :					
Dépôts	39,5	39,1	40,3	39,2	39,5
Titres négociables	1 638,5	1 626,1	1 629,0	1 682,6	1 712,5
court terme	202,7	210,6	199,9	214,1	213,6
long terme	1 435,9	1 415,5	1 429,1	1 468,4	1 498,9
Crédits	268,9	270,3	280,2	273,3	271,6
court terme	8,0	9,6	9,1	11,1	8,8
long terme	261,0	260,7	271,1	262,1	262,8

(\*) voir précisions dans l'encadré « Pour en savoir plus »

Source : Comptes nationaux base 2010 - Insee, DGFIP, Banque de France

## FOCUS SUR LES RÉGIONS DE BRETAGNE ET DE PAYS DE LA LOIRE

Les régions de Bretagne et Pays de la Loire démontrent une nouvelle fois leur dynamisme économique et leurs pouvoirs attractifs. En 2012, les régions se positionnent respectivement en 7ème et 5ème place du PIB par région.

Celles-ci bénéficient de la plus importante zone littorale de France. La mer donne de nouvelles perspectives entre énergies renouvelables et construction navale. C'est ainsi que l'on peut retrouver des entreprises comme STX France, ALSTOM, EDF-EN ou encore DCNS qui investissent essentiellement dans les hydroliennes. De nombreuses créations d'emplois sont à prévoir dans les années à venir aussi bien dans la construction que dans la R&D des énergies renouvelables.

Dans le domaine de la pêche, la région représente plus de deux tiers de la pêche fraîche française. De nouvelles recherches concernant la propulsion des bateaux de pêche (au gaz et à l'électricité) sont actuellement à l'essai. Cela permettrait notamment de réduire le coût du carburant de 35%. Les coopératives agricoles jouent également un rôle prépondérant. Puissantes par leur taille, les 250 coopératives du Grand Ouest génèrent un chiffre d'affaires annuel de 27 milliards d'euros pour 70 000 salariés. Leur objectif est clair aujourd'hui: choisir la mondialisation.

Cependant l'opération ne sera pas simple du fait de la fragilité de ces coopératives dont les fonds propres sont jugés très insuffisants eu égard à leurs activités de transformation.

- Dans le domaine de l'aéronautique, les usines Airbus à Nantes et Saint-Nazaire fonctionnent à plein régime et ont su créer en 2013 environ trois mille postes. Ainsi les Pays de Loire occupent « la deuxième place des régions pour la création d'emplois, hors Ile-de-France » selon le journal Les Echos.

- Dans le domaine automobile, Vincent Bolloré a installé un ensemble industriel de 31 000m<sup>2</sup> porté essentiellement sur le développement et la production de batteries au Lithium pour les voitures électriques Bluecar. Le complexe se diversifie quelque peu en travaillant notamment sur les batteries rechargeables pour tramway ou les logements isolés. Aujourd'hui, la progression de l'entreprise est loin d'être terminée puisque l'usine prévoit une extension prochaine de 8 000m<sup>2</sup>.

- Dans le domaine industriel, la France continue de construire des usines, 916 pour ce qui concerne la France métropolitaine. Les régions Bretagne et Pays de la Loire cumulent à elles seules, 156 d'entre elles. D'après le Cabinet d'Etude de Roland Berger ou Régional Partners, la seule ombre au tableau concerne la réforme territoriale qui devient, à court terme, un facteur de désordre pour les prochains investissements.

# ACTUALITÉ INTERNATIONALE

## Ecosse: le vote de l'indépendance

### Apple - Keynote de Septembre 2014



Le 9 septembre 2014 se tenait la Keynote d'Apple. Événement le plus attendu de l'année concernant l'entreprise à la pomme. Cette année, outre l'annonce des iPhone 6 et 6 Plus, Apple a su surprendre une nouvelle fois le public en présentant l'Apple Watch, montre connectée. Mais surtout l'Apple Pay, nouveau moyen de paiement par l'utilisation du Smartphone. Celui-ci permettra aux possesseurs d'iPhone 6, 6 Plus, et de la montre Apple Watch, de payer en magasin sans contact.

Le référendum écossais est terminé, mais le débat sur la dévolution des pouvoirs à l'Écosse ne l'est certainement pas. Ce vote a eu lieu le 18 septembre 2014 pendant lequel 55% des écossais ont dit non pour l'indépendance de leur pays. La question de ce jour était simple mais délicate : « L'Écosse doit-elle devenir un État indépendant ? ».

Au Royaume-Unis ce scrutin a divisé la population, engendrant de nombreuses altercations. Le temps de la réconciliation est venu, un pays divisé ne pouvant être performant.

### Résultat du référendum écossais :

Le camp du Non a triomphé sur l'indépendance avec une majorité de 2.001.926 voix (55,3%) contre 1.617.989 voix (44,7%). Ainsi l'union qui dure depuis 307 ans va continuer.

Malgré une campagne enthousiaste du chef du Parti national écossais, Alex SALMOND, seulement quatre des 32 régions écossaises ont voté en faveur de l'indépendance : Dundee, Glasgow, Nord Lanarkshire et l'Ouest Dunbartonshire. La marge entre le oui et le non était plus grande dans

les îles Orcades, où 67,2% ont voté contre l'indépendance de l'Écosse.

### Qui avait le droit de voter ?

Les personnes ayant plus de 16 ans et résidant sur le territoire écossais au moment du référendum quel que soit leur nationalité.

Cela signifie que les 800 000 Écossais vivant à l'étranger n'étaient pas en mesure de voter.

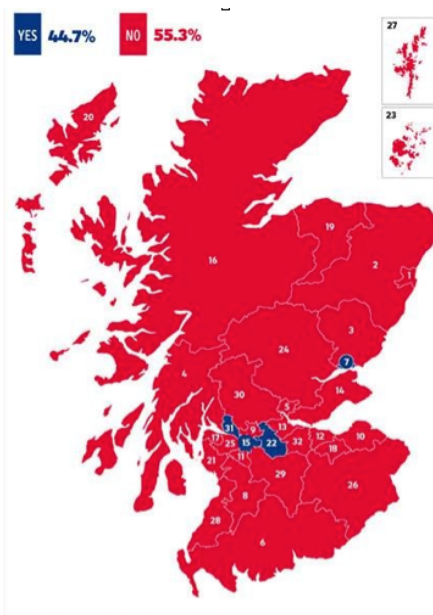
Les principaux acteurs ont convenu que c'était « la façon la plus équitable » de faire les choses.

Une des raisons pour lesquelles les opposants à l'indépendance ont

gagné : Le nombre de personnes vivant en Écosse qui a choisi la nationalité britannique est passée de 15 % en 2011 à 23% en 2014, selon l'Enquête sur les attitudes sociales écossaises.

Au contraire les personnes ayant choisi la nationalité écossaise a chuté de 75% à 65 % sur la même période.

Il y a eu un réel engouement pour la nationalité britannique a eu lieu.



## Alibaba : l'introduction en bourse record

Alibaba marque le mois de septembre avec l'une des plus grosses introductions en bourse de l'histoire. Cette entreprise chinoise de distribution en ligne a levé un peu plus de 25 milliards de dollars sur le New York stock exchange. A la fermeture, l'action avait bondi de 38% par rapport au prix de lancement de l'IPO (Initial Public Offering).

La valorisation de l'entreprise n'est pas en reste puisqu'elle est de 168 milliards de dollars. Elle représente l'équivalent de la valorisation totale des entreprises introduites en bourse aux Etats Unis cette année d'un montant de 180 milliards de dollars.

Près d'un tiers des Écossais disent maintenant qu'ils sont « tout aussi écossais que britannique" la plus forte proportion depuis que l'ancien Premier Ministre, Tony Blair soit arrivé au pouvoir en 1997. Moins d'un sur quatre se décrivent comme « écossais et non pas britanniques».

Les avantages et les inconvénients de l'indépendance écossaise .  
Quelques exemples:

Les Écossais conserveraient-ils la citoyenneté britannique ?

Les Lois sur la citoyenneté devront être négociées. La plupart des Écossais perdraient leur citoyenneté britannique dans le cas d'une victoire du Oui. Les Écossais nés de parents britanniques (à savoir au Royaume-Uni amputé de l'Ecosse) ou nés en Angleterre, au Pays de Galles ou en Irlande du Nord seraient probablement éligible à la citoyenneté britannique. Ce n'est donc pas une généralité. De même, il est probable que les Britanniques nés en Écosse ou de parents écossais pourraient demander la citoyenneté de l'Etat Écossais indépendant.

La livre Sterling serait-elle conservée ?

En formulant cette hypothèse dans son livre blanc, Alex SALMOND a été mise au pilori. D'après The Guardian, A. SALMOND estime que David Cameron serait "en violation des engagements envers le peuple écossais" en refusant l'adhésion à une unité monétaire. Mais le chancelier, George OSBORNE, a clairement fait savoir qu'il est "hautement improbable" que

l'Ecosse soit autorisée à continuer à utiliser cette devise après l'indépendance. L'ex-Premier ministre, Gordon Brown a également estimé que l'Ecosse "ne pouvait pas forcer le Royaume-Uni dans une union monétaire contre sa volonté".

### Comment partager la dette nationale du Royaume-Uni ?

Il s'agit d'une question épineuse. La dette nationale du Royaume-Uni s'élève à £ 1000 milliards. Selon le Livre blanc cette dette est répartie entre les deux Etats. La dette de l'Ecosse est comprise entre 100 et 130 milliards de livres sterling. En proportion de son PIB, la dette de l'Ecosse est inférieure à celle supportée par le reste du Royaume-Uni.

### Quelle situation désormais ?

Les trois parties politiques majeures au Royaume-Uni sont les travaillistes, les conservateurs et les libéraux-démocrates. Ils ont promis de déléguer davantage de pouvoirs à l'Ecosse, dans le cadre d'une réforme constitutionnelle importante au Royaume-Uni. David CAMERON s'est engagé à offrir de nouveaux pouvoirs à l'Ecosse, en précisant que cela sera déterminé lors de la prochaine élection générale. Robinson pense que cette situation entrainerai deux catégories de députés. Les députés écossais seront ainsi lésés puisqu'ils ne pourront pas se prononcer sur les questions impliquant uniquement l'Angleterre.

# ACTUALITÉ GESTION DE PATRIMOINE

## DE NOUVELLES PRÉCISIONS SUR LE PACTE DUTREIL

### Les échanges Tradeed Fund

Les fonds indiciels cotés en Bourse (plus connus sous le nom de Trackers) présentent de plus en plus un vif intérêt de la part des investisseurs. En effet ces derniers ont un prix très bas et facilitent l'accès sur certains marchés tels que les bourses indienne et chinoise. Olivier Paquier, responsable des ventes d'ETF chez State Street, constate que « sur les 45 milliards d'euros collectés en Europe depuis le début de l'année, 19 milliards concernent des produits de taux comme les obligations d'Etat, la dette d'entreprise ou les obligations à haut rendement ».



La loi Dutreil du 6 Aout 2003 a pour objectif d'alléger le coût fiscal lors d'une transmission d'entreprise dans le cadre familial. Ce dispositif permet une réduction des droits de mutation à titre gratuit. S'agissant d'un avantage fiscal, seules certaines entreprises peuvent en bénéficier si elles remplissent les conditions de l'article 787 du code général des impôts, à savoir que :

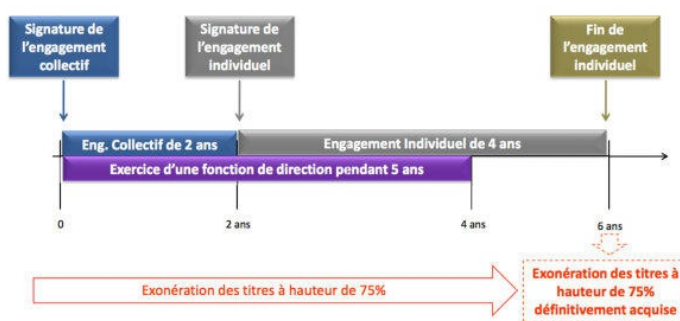
- L'entreprise doit exercer une activité commerciale, industrielle, agricole, artisanale ou encore libérale.
- L'entreprise doit prendre un engagement collectif de conservation des titres sur une durée de 2 ans et portant sur au moins 20 % des droits financiers et droits de vote (société cotée) ou de 34% des titres (société non cotée).
- Les héritiers, donataires ou légataires doivent prendre un engagement individuel de conservation des titres dans la déclaration de succession ou l'acte de donation qui doit durer 4 ans à compter de la fin de l'engagement collectif.

- L'un des signataires de l'engagement collectif doit exercer une fonction de direction sur une durée de 3 ans à compter de la transmission.

La loi Dutreil s'applique également aux entreprises individuelles éligibles à l'article 787 du code général des impôts, aux sociétés holdings animatrices et aux entreprises mixtes avec une activité civile ou commerciale mais seulement si l'activité commerciale est prépondérante.

**Une réduction de 75% de la base imposable** de la valeur d'une entreprise est admise si toutes les conditions précédentes sont remplies, et si l'entreprise est transmise par succession ou donation. Donc, l'imposition se fait à hauteur de 25% de la valeur de l'entreprise.

**De plus, cette réduction de base imposable peut être doublée par une réduction de droit de 50%** si une donation est consentie en pleine propriété et que le donateur a moins de 70 ans.





## Les professions réglementées

Le 10 juillet le prédécesseur d'Emmanuel Macron, Arnaud Montebourg a amorcé un projet de loi pour la croissance. Le but de cette réforme est de casser la situation monopolistique des professions réglementées. Dans cet objectif on crée davantage de concurrence entre les professionnels et des emplois pour favoriser la croissance. En septembre, huissiers, notaires, pharmaciens ont défilé dans les rues pour manifester leur mécontentement. Le ministre de l'économie assure que des décisions seront prises mais moins contraignantes que prévues. Les professionnels semblent avoir gagnés leur bras de fer, mais on est toujours dans l'attente de la communication du projet au conseil des ministres. Affaire à suivre...

La loi Dutreil est donc un outil de transmission d'entreprise fiscalement très avantageux.

Cependant le pacte Dutreil avait laissé quelques zones d'ombres sur le champ d'application de la réduction de droit de 50% et sur les modalités de calcul lorsque la donation porte à la fois sur des biens en pleine propriété et des biens en nue-propiété. La révision du Pacte Dutreil du 16 mai 2014 a permis d'éclaircir ces derniers points.

**Sur le Champ d'application de la réduction de droit de 50%**, seules les donations en pleine propriété faites par un donateur à un donataire unique peuvent en faire l'objet.

On en déduit que les donations démembrées ou avec plusieurs donataires ne bénéficient pas de cet avantage.

Le pacte s'applique aux donations de titres d'une société commerciale, artisanale, industrielle, agricole et libérale. Cependant un doute subsistait sur l'application du dispositif en cas de simple ou de double interposition. La nouvelle rédaction du pacte Dutreil clarifie cette question et rend cette réduction applicable "aux donations en pleine propriété de titres de holdings interposées" et ceci "en cas de simple ou de double interposition".

**Sur les modalités de calcul d'une donation mixte**, c'est-à-dire en cas de donation comportant des biens en pleine propriété et d'autres en nue-propiété, la révision du pacte

Dutreil apporte des précisions. Dans cette hypothèse, il faut faire deux liquidations des droits de donation.

L'une pour la donation des biens en pleine propriété et l'autre pour la donation des biens en nue-propiété. L'administration précise "qu'il y a lieu de comprendre les biens donnés en pleine propriété dans les barèmes les plus élevés pour la liquidation des droits de mutation et ensuite appliquer la réduction de droits".

En d'autres termes, seule la donation de bien en pleine propriété bénéficie de la réduction de base imposable de 75% et de la réduction de droits de 50%.

Pour la donation en usufruit ou en nue-propiété, on applique seulement les 75%. Les notaires pratiquaient déjà ces deux liquidations, mais rien n'était écrit dans la loi.

En conclusion, le Pacte Dutreil a été créé pour alléger la fiscalité des chefs d'entreprise. L'administration

fiscale a apporté d'importantes précisions puisqu'elle valide l'application de la réduction de droits pour les donations en pleine propriété faites par des sociétés interposées. Elle précise les modalités de calcul pour la liquidation des droits en cas de donations mixtes.



## POURQUOI INVESTIR DANS L'ART?

*“Eviter de mettre tous ses oeufs dans le même panier”*

**“5,2 milliards d'euros d'oeuvres d'art se sont vendues aux enchères sur les six premiers mois de l'année”.** Le marché de l'art est en plein essor portant ses résultats à des sommets inégalés. Selon le rapport du Conseil des Ventes, le marché de l'art mondial a progressé de 3,4 % en 2013. La société Artprice a révélé que ce même marché avait bondi de 17% au premier semestre 2014 par rapport à 2013.



Il a atteint son plus haut niveau en France l'année dernière avec 2,44 milliards d'euros, soit une hausse de 0,6% par rapport à 2012. La France est classée quatrième derrière la Chine, les Etats Unis et le Royaume Unis.

Les 20 premiers opérateurs du secteur sont tous situés en Ile-de-France, parmi lesquels

nous pouvons citer Sotheby's France, Christie's France et également Artcurial. Tous ont connu une progression de leurs ventes.

Cette croissance s'explique grâce à de nombreux facteurs. Tout d'abord le taux de rendement qui assure aux plus belles pièces une augmentation du prix entre 10 à 15% et ceci dès la première année d'acquisition.

Ensuite l'achat d'une oeuvre d'art permet d'atteindre certains objectifs patrimoniaux.

- Une exonération de l'ISF, l'article 885 I du code général des impôts dispose que “les objets d'antiquité, d'art ou de collection ne sont pas compris dans les bases d'imposition à l'impôt de solidarité sur la fortune”. Depuis 1981, les oeuvres d'art ne sont pas mentionnées dans la déclaration d'ISF et les montants de l'acquisition ne sont pas imposables.

- Des avantages fiscaux sur les plus-values en cas de revente. Le vendeur est soumis à la taxe forfaitaire de 5% quand il s'agit de métaux ou d'objets précieux. Pour les biens meubles le régime général des plus-values s'applique avec un taux de 6,5%.

- S'il y a une transmission du patrimoine par succession ou donation, les oeuvres d'art sont imposables à hauteur de 5 % si elles servent de décoration à un bien immobilier.

ISF	Achat et revente de l'oeuvre	Succession	Transmission/ Dation en paiement
Exonération totale	<p><u>Achat</u> : Acquisition non imposable</p> <p><u>Revente</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Taxation forfaitaire à 5% pour les métaux ou objets précieux,</li> <li>- Application du régime général des plus-values 6,5% pour les biens meubles.</li> </ul>	- Taxation forfaitaire de 5% s'il s'agit d'un meuble meublant.	<p>Possibilités de payer certains impôts par le biais d'oeuvres d'art transmises à l'Etat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Droits de mutation à titre gratuit en cas de décès</li> <li>- Droits de mutation à titre gratuit en cas de donation-partage</li> <li>- Droits de mutation à titre gratuit en cas de donation entre vifs</li> <li>- Impôt de solidarité sur la fortune</li> </ul>

- Le principe de la dation en paiement est admis depuis la loi Malraux du 31 décembre 1968. L'article 1716 du Code général des impôts autorise les héritiers, donataires ou légataires à acquitter les droits de succession ou de donation par la remise d'oeuvres d'art. A l'origine le système était envisagé pour les droits de succession, mais la loi de finance rectificative de 1982 élargie les possibilités. Aujourd'hui quatre types d'impôts peuvent être réglés par ce système. Les droits de mutation à titre gratuit en cas de décès, les droits de mutation à titre gratuit, en cas de donation, partage, de donation entre vifs et d'impôt sur la fortune.

Enfin, la démocratisation serait le troisième facteur de croissance du marché de l'art. Si l'art était un domaine de prestige réservé

à une clientèle très aisée et professionnelle, cela est moins vrai aujourd'hui. En raison d'un manque de confiance envers les banques ou envers les entreprises, certains préfèrent placer leur argent dans un domaine plus fiable. C'est pourquoi de plus en plus d'amateurs et de personnes moins fortunés arrivent sur le marché. D'autant plus qu'ils ont la possibilité de se faire accompagner par des professionnels de l'art lors de l'achat d'une oeuvre.

Pour autant, parallèlement au marché des actions, ce placement n'en demeure pas moins très risqué et requiert des connaissances approfondies. Indépendamment des aléas inhérents à toute spéculation comme la surévaluation ou la décote soudaine.

L'acquisition d'oeuvres d'art comporte souvent des risques particuliers. On pense surtout au vol, à la perte, la dégradation ou encore aux oeuvres douteuses voire fausses.

De manière générale, on déduit qu'au-delà du plaisir et du côté esthétique d'une oeuvre d'art, l'achat d'une pièce est un moyen d'optimiser son capital. Une véritable opportunité pour diversifier son patrimoine et bénéficier d'avantages fiscaux non négligeables. En effet, lors de la constitution d'un patrimoine, il est plus prudent de le

répartir entre différents actifs. C'est un moyen de protéger son argent contre des crises économiques et financières. De plus, l'investissement dans l'art permet de matérialiser son achat contrairement d'un placement bancaire.

Toutefois, on ne sait pas comment vont évoluer les prix des oeuvres. Le taux de rentabilité d'une oeuvre peut être de 10% dès la première année. Cependant, si les prix augmentent rapidement, il peut en être de même à la baisse.

Aujourd'hui, Les investisseurs en art s'orientent vers des placements de plus en plus atypiques. Les grands gagnants sont l'art asiatique, les dessins anciens, le design et les manuscrits. Les acteurs du marché comme les musées ou les sociétés de vente tournent leur attention sur l'Asie mais de plus en plus vers la Turquie et le Brésil.



## LA FUITE DES RETRAITÉS VERS L'ÉTRANGER

Depuis quelques années, on constate un changement de comportement des Français et plus particulièrement des retraités. Ces derniers sont de plus en plus attirés par les pays étrangers. Les facteurs contribuant à ce nouveau mode de comportement sont divers et variés. D'une part l'augmentation des impôts en France contre une forte attractivité fiscale du Portugal et de l'Angleterre. D'autre part les expatriés recherchent un bien être personnel, avec une meilleure qualité de vie et un climat plus favorable. Or de nombreux paramètres sont à prendre en compte avant un départ à l'étranger. En effet, ces derniers peuvent avoir un impact conséquent sur le plan fiscal, financier voire juridique d'un non résident.

- Le Mode de vie:

Avant tout départ, il est important de prendre en compte la richesse du pays dans les domaines politique, culturel, climatique mais également touristique. Le coût de la vie est un autre paramètre important. Les Français recherchent activement un pays d'accueil où ce coût sera assez bas par rapport à notre pays. Cela leur permettra d'augmenter significativement leur pouvoir d'achat.

- Fiscalité des pensions de retraite et Impôt de Solidarité sur la Fortune :

En matière d'imposition pour des pensions de retraites (de base, complémentaire et/ou supplémentaire), il est primordial de lire les conventions internationales s'appliquant entre les pays attractifs en matière d'imposition tel que le Royaume-Uni, le Portugal ou la Suisse (ceci ne concerne exclusivement les retraites de base et complémentaire). En ce qui concerne « les retraites chapeaux » ou retraites supplémentaire, les autorités fiscales doivent

réaliser une étude plus approfondie au cas par cas. Le Royaume Uni met en œuvre la *non-domiciled residency* permettant d'être taxé uniquement sur une longue période et sur les sommes entrant au Royaume-Uni. Autre exemple, le Portugal a mis en œuvre une exonération de l'imposition des retraites pour une période de 10 ans.

En matière d'Impôt de Solidarité sur la Fortune, la France est l'un des rares pays à imposer ce régime. La Suisse soumet ce même régime d'imposition mais à un niveau moins important car les taux varient suivants les cantons (entre 0 et 0.5%).



- Un changement de devise :

Dans le cas où les retraités quittent la France pour un pays ne faisant pas parti de la zone euro, ces derniers doivent adopter une nouvelle monnaie et se

confronter à diverses problématiques liées à celle-ci. En effet, les pensions de retraites étant versées en euro, une baisse de cette monnaie par rapport à la devise locale peut entraîner une baisse significative du pouvoir d'achat. Afin de réduire ce risque de change, il est important de transférer une partie de son patrimoine avant le départ dans le pays d'accueil.

- L'exit tax :

Les exilés fiscaux sont imposés sur les plus-values latentes si leur portefeuille dépasse 800 000 euros en valeur ou si leurs participations directes ou indirectes sont supérieures à 50% des bénéficiaires sociaux d'une société. Il est également important d'imputer les moins-values constatées après le départ de France. Le délai de conservation des titres à l'issue duquel l'exit tax est dégrévée ou restituée est porté de 8 à 15 ans pour les transferts de résidence fiscale intervenant à compter du 1er janvier 2014.

Pour terminer, il faudra prendre en compte la différence entre un départ pour un pays de l'UE ou un départ pour un autre pays. Dans le premier cas, le contribuable se contentera de faire une déclaration alors que dans le second scénario ce dernier devra verser des garanties cautionnant l'impôt lié à la plus-value latente sur les participations.

- La résidence fiscale :

Les personnes du foyer fiscal quittant la France doivent résider dans leur pays d'accueil au moins 183 jours de l'année, dans ce cas, les autorités fiscales françaises ne pourront remettre en cause cette situation et les soumettre à une imposition.

- Règles en matière de donations

Les règles en matière de donation diffèrent selon que le donateur soit ou non résident fiscal français. Il est alors nécessaire de vérifier s'il n'existe pas de double imposition entre le pays du donateur et la France où sont situés les donataires.

En l'absence d'une convention, aucune taxation sur les donations n'est imposée. C'est le cas lorsque les donateurs effectuent ce type d'opération depuis le Maroc en faveur de leurs donataires résidant en France.

Autre exemple, si les retraités vivent en Italie alors on peut noter un mécanisme de non-double imposition relatives aux donations. Ainsi les enfants ne seront pas taxés sur les donations d'actifs financiers. En revanche, si les retraités donnaient à ces derniers des biens immobiliers situés en France, alors le fisc Français serait en droit d'imposer des droits de donation.

- Les règles de succession :

Même si les règles de non-double imposition sont d'autant plus nombreuses en matière de succession que de donation, il convient d'être particulièrement vigilant sur d'autres aspects. Les règles de dévolution successorale sont différentes entre la France et les Etats-Unis :

- En France, le survivant d'un couple marié sous le régime de la communauté universelle avec une clause d'attribution intégrale héritera

de son conjoint en franchise d'impôt.

- Dans le cas où le couple retraité décide de finir sa vie aux Etats-Unis tout en ayant le même régime de communauté et que l'un de ces derniers décède alors le conjoint survivant devra payer des droits de succession à hauteur de 40% représentant la moitié de la communauté une fois la prise en compte d'une franchise de 5 millions d'euros. Dans la plupart des cas, cette franchise permet d'éviter une forte imposition, hormis pour des personnes ayant un patrimoine assez important.

- Les contrats d'assurances vie:

Les expatriés détenteurs de contrat d'assurance-vie souscrit en France ne sont pas soumis à des prélèvements sociaux (15.5%) contrairement aux résidents français.

Si les retraités ont souscrit des contrats d'assurance-vie au sein de leur pays d'accueil et qu'ils souhaitent revenir en France, alors ils ne seront en aucun cas imposés sur les prélèvements sociaux de ces contrats. Autre avantage: les contrats d'assurance-vie souscrits pas les exilés fiscaux n'entrent pas dans l'assiette fiscale de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune. En revanche pour un rachat au-delà de 8 années, les détenteurs des contrats ne bénéficieront pas de l'abattement de 4600 euros pour un célibataire ou 9200 euros pour un couple marié ou pacsé. Ils seront alors imposés à un taux de 7.5% sur les plus-values dès le premier euro.

En conclusion, les comportements humains se sont considérablement modifiés depuis ces dernières décennies. Les problèmes ne sont pas les mêmes entre un couple de retraités qui décide de finir sa vie dans une nouvelle région française et un couple quittant ce pays pour s'installer à l'étranger. En outre, un départ ne doit pas être précipité car de nombreux paramètres sont à prendre en compte et ces deniers peuvent jouer sur les dimensions financières, fiscales voire juridiques des exilés français.

## LE CONTRAT D'ASSURANCE-VIE LUXEMBOURGEOISE : UN ATTRAIT TOUJOURS D'ACTUALITÉ



En 2013, l'Europe occupe la première place du marché mondial de l'assurance avec 35% des cotisations mondiales d'assurances, devant l'Amérique du Nord (30%) et l'Asie (28%), d'après les chiffres d'Insurance Europe (Fédération européenne de l'assurance et de la réassurance). Au sein du marché européen, la France arrive en 2ème position après le Royaume-Uni et devant l'Allemagne.

Les craintes de la crise nées en 2008 et 2011 se sont apaisées, pourtant la collecte des compagnies d'assurances-vie luxembourgeoises reste forte. «Elle a atteint au total 19,7 milliards d'euros en 2013 contre 20,9 milliards en 2012 et 22,4 milliards en 2010. Elle provient en premier lieu de France», remarque Sébastien Veynand, directeur général de Generali Luxembourg.

On constate une fuite constante des capitaux vers le marché des contrats d'assurance-vie de droit luxembourgeois. Il ne s'agit pas réellement de transfert comme on peut régulièrement l'entendre mais de contrats individuels d'assurance-vie français qui sont clos pendant que d'autres sont souscrits auprès de sociétés implantées au Luxembourg. Si ces sociétés sont des filiales de groupes français, on assiste bien à un transfert mais uniquement dans leur comptabilité.

Ces « transferts » concernent majoritairement

contrats d'une valeur importante puisque ces services sont souvent proposés par des courtiers et des banques privées. D'après Monsieur Philippe Crevel, ils ne représenteraient qu'une dizaine de milliers de contrats. Il précise tout de même que ces transferts s'évalueraient à une dizaine de milliard d'euros pour 2012 et un peu moins en 2013.

Pourquoi un tel engouement des français pour ce type de contrat ?

Théoriquement, tout le monde peut ouvrir un contrat Luxembourgeois. Le choix de souscription n'est pas supporté par le souscripteur mais par la compagnie d'assurance et par sa politique de gestion qui va accepter ou non le souscripteur. Deux critères sont souvent appliqués : la nationalité du souscripteur et le pays de résidence fiscale mais décision propre à chaque compagnie.

Au delà de cette ouverture parfois méconnue du grand public, les contrats d'assurance-vie luxembourgeois propose avant tout une sécurité renforcée des placements par le super-privilege. En effet, depuis 2008 et plus tard en 2011, les événements financiers ont créés une inquiétude quant à la garantie des fonds placés par les souscripteurs. Une loi de 1991 a institué au Luxembourg, ce super-privilege garantissant ainsi au souscripteur d'être le 1<sup>er</sup> créancier avant même l'Etat (fisc, sécurité social et mêmes avant les employés de la compagnie d'assurance) en cas de faillite de la compagnie d'assurance et ce sans limite de montant. A contrario, en France, seulement 70.000€ (par assuré et par compagnie d'assurance) sont garantis par contrat.

Autre argument expliquant ces « transferts » : la diversification pays et support.

La diversification pays dans premier temps est un également un argument de sécurité. En effet, les principales agences de notation ont confirmé le triple A du Luxembourg au cours de l'année. On pourrait parler ainsi d'aspect « coffre-fort » du placement.

On parle également de diversification des supports. Il existe deux contrats au Luxembourg :

- La gestion libre. Dans ce contrat les supports sont les fonds à capital garanti et des unités de compte. Seule différence avec les contrats français, la compagnie propose de fonds à capital garanti dans différentes devises. Ainsi on peut investir ou valoriser dans les devises de son choix. Cet aspect de diversification des devises présente un intérêt supplémentaire pour les non-résidents notamment anglais qui ne souhaitent pas supporter le risque de change.

- Les fonds internes dédiés. Il s'agit de prestation plutôt haut de gamme puisque proposant des accès aux hedge funds, fonds de private equity, fonds immobiliers ... Ce type de fonds est beaucoup plus souple que le mandat d'arbitrage développé en France. Il n'est pas nécessaire de sélectionner des unités de compte figurant dans une liste de l'assureur.

La confidentialité est également un facteur expliquant le transfert des contrats. En effet, le souscripteur a la seule obligation d'informer l'administration fiscale de l'existence du contrat et de ses avenants avec le nom de la compagnie d'assurance. On exprime très clairement la volonté de transparence pour éviter tous transferts frauduleux ou douteux. Cependant cette obligation de déclaration est très limitée. En effet, « le souscripteur n'a pas à déclarer le montant, la date d'effet et les références de celui-ci » déclare ainsi Henri Perrachon. Bruno Quint rajoute même « qu'aucune disposition n'est prévue quant au contrat luxembourgeois en déshérence. L'ACPR pourrait difficilement interroger une compagnie sans en référer au préalable au Commissariat aux assurances » avant de rajouter « (...) les compagnies attendent d'être

*condamnés en France et que cette condamnation reçoive l'exequatur au Luxembourg »* avant de communiquer toutes informations aux héritiers non bénéficiaires.

Enfin, le droit français protège l'assuré même dans le cas d'un contrat luxembourgeois. En effet, les obligations relatives à l'information précontractuelle et au devoir de conseil demeurent applicables. Le contrat proposé doit être adapté à la situation de son client (Article L132-27-1 du Code des assurances).

### Le Luxembourg est-il pour autant un idyllique ?

D'une idée commune répandue, le Luxembourg serait « un paradis fiscal ». Or en matière d'assurance-vie, le Luxembourg applique une neutralité fiscale, c'est-à-dire qu'il copie la fiscalité du pays résident du souscripteur. Pour les résidents fiscaux français, la fiscalité au Luxembourg dans un contrat d'assurance vie est la même qu'en France. On ne peut donc pas parler de paradis fiscal a proprement parlé. Cependant pour les non résidents, cet élément est notamment intéressant pour les personnes « nomades » ou les personnes dont le pays de résidence pratique une fiscalité intéressante.



Les contrats d'assurance-vie luxembourgeois présentent des rendements des fonds à capital garanti plus faibles qu'en France. Le fonds à capital garanti français est clone au Luxembourg du fonds français. Il existe donc un coût de réassurance. Ceci ayant pour conséquence un rendement inférieur de 0,2 à 0,3%.

---

Certaines catégories d'investissements sont réservées aux personnes disposant d'un patrimoine financier supérieur à 250.000 euros ou 2,5 millions d'euros. Cela concerne notamment les fonds dédiés ou les FCPI.. A ceci, il faut rajouter que les différents frais d'accession aux contrats luxembourgeois sont plus chers que ceux des contrats français, ce qui freinera un peu plus l'accès à ces types de contrat.

Enfin la gestion des contrats luxembourgeois peut paraître parfois un peu limitée. En effet, il n'est pas possible de faire des versements par chèque (très peu utilisé au Luxembourg) ainsi que d'effectuer des rachats partiels programmés.

De même dans la gestion courant, il n'est pas possible de l'effectuer en ligne. Seules quelques compagnies proposent une simple consultation aux souscripteurs de leurs contrats.

Afin de contrebalancer ces transferts de capitaux vers le Luxembourg et contribuer aux problématiques de financement de la retraite des français, la France à créer des fonds « Euro-croissance ».



# ACTUALITÉ DES RISQUES

## LES INTEMPÉRIES DANS LE SUD-EST

### Des manifestations à Hongkong

Un conflit oppose les autorités Hongkongaises et les étudiants. Ces derniers demandent d'avantage de libertés démocratiques dans le choix du chef de l'exécutif régional d'Hongkong. En effet, le mouvement étudiant revendique un suffrage universel direct afin de redonner plus de pouvoir au peuple. Commençant par un boycott des cours, puis en prenant d'assaut le siège du gouvernement, le mouvement s'est durci après l'intervention musclée des forces de l'ordre. Les étudiants ont appelé à de nouveaux rassemblements pour mieux se faire entendre.

Aujourd'hui, comme toutes manifestations populaires, le mouvement s'essouffle laissant place à un retour au calme dans la région administrative de Chine.

L'actualité de septembre a été marqué par un tragique évènement dans la région du sud-est, celui des intempéries qui ont traumatisé les sinistrés. On dénombre à ce jour d'importants dégâts matériels et des pertes humaines.

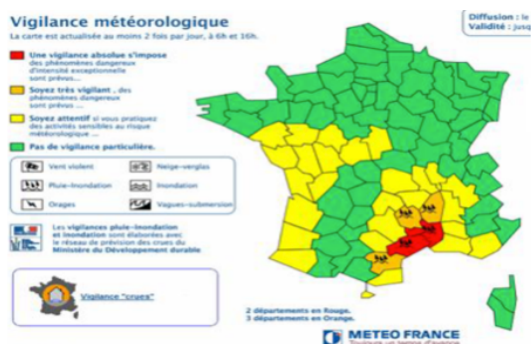
### Revenons sur les faits

#### • 16/09/2014

Le premier épisode de fortes pluies orageuses qui se déroule traditionnellement dans la région du sud et pendant la saison d'automne en méditerranée, s'est produit entre mardi soir et jeudi matin.

En effet, le climat de la région est d'une part caractérisé par des vents chauds provenant de la méditerranée et d'autres part des vents frais dégagés par le massif des Cévennes. La rencontre de ces deux courants provoque une instabilité dans l'atmosphère entraînant le développement de cellules orageuses.

Pour l'heure, 3 départements ont été classés en vigilance rouge : L'Hérault, Le Gard et l'Ardèche comme on peut le voir sur carte ci-dessous :



#### • Dans la nuit du 16/09/2014 au 18/09/2014 : Des cumuls de pluie remarquables

Dans la nuit de mardi à mercredi, à l'ouest et au nord de l'Hérault, ainsi que le sud de l'Aveyron de fortes pluies se sont abattues. Il a plu le double d'une précipitation moyenne relevé sur un mois à Saint-Gervais-sur-Mare. Le jeudi soir, les pluies ont recommencées à 20h. L'Ardèche a été particulièrement touchée par ce nouvel épisode. Les précipitations ont été remarquables, les valeurs correspondent à une voire deux fois ce qui tombe habituellement au cours d'un mois de septembre.

### La solution de l'Etat ?

#### • Sur la prévention des risques

Face au risque d'inondation, l'Etat et les collectivités territoriales ont un rôle de prévention qui se traduit notamment par des actions d'information et une politique d'entretien et de gestion des cours d'eaux.

Le maire à la responsabilité d'organiser l'occupation des sols notamment à travers le PCS (Plan Communal de Sauvegarde) et le PPR (Plan de prévention des Risques). La réglementation va de l'interdiction de construire à la possibilité de construire en respectant certaines conditions.

## Risques de défaut du Venezuela

La note attribuée à la dette souveraine du Venezuela par Standard & Poor's vient d'être abaissée à CCC+. Cette note correspond à « *des émetteurs de dette qui ont au moins une possibilité sur deux de faire défaut dans les deux prochaines années* ». Avec 6,5 milliards de dollars à rembourser à ses créanciers en octobre et les primes de risque sur la dette souveraine qui augmentent en flèche passant à 14,47 % en septembre, les marchés s'inquiètent d'un probable défaut du Venezuela.

## Tensions au Moyen-Orient

Le mois de septembre a été marqué par les nombreux conflits au Moyen-Orient: Le conflit israélo-palestinien qui continue de sévir et le conflit syrien qui ne cesse de croître dans l'horreur. Ainsi que par l'entrée en guerre de la France contre l'Etat Islamique en Irak. Tous ces risques géopolitiques impactent le monde entier, même si pour l'instant les marchés financiers sont encore peu réactifs.

En clair, ces préventions poursuivent plusieurs objectifs dans le but de mieux connaître les phénomènes et leurs incidences mais aussi d'informer, protéger et soutenir la population.

Des exercices de simulation permettent de tester et d'améliorer régulièrement ces plans.

L'État, par le biais du ministère chargé de l'Écologie, peut apporter des aides financières pour la réalisation de travaux de protection contre les inondations des lieux habités. Elles s'inscrivent dans le cadre du programme décennal de restauration des cours d'eau décidé par le Gouvernement le 24 janvier 1994. Ces aides sont toutefois limitées à cause d'une réglementation de l'urbanisme prenant en compte le risque d'inondation.

- Le dispositif de reconnaissance de catastrophe naturelle

En collaboration avec les compagnies d'assurance, l'Etat a instauré la loi du 13 juillet 1982, un dispositif permettant d'indemniser les victimes de catastrophes naturelles.

Aux termes de l'article 1er de cette loi : « *sont considérés comme effets des catastrophes naturelles, les dommages matériels directs non assurables ayant eu pour causes déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel, lorsque les mesures habituelles à prendre pour éviter des dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises* »

En clair, le maire d'une commune qui subit une catastrophe naturelle en fait la demande auprès des services préfectoraux.

Une commission du ministère de l'intérieur est chargée d'apprécier ou non le caractère naturel de l'évènement ainsi que son caractère anormal. L'avis de cette commission est ensuite examiné aux ministres signataires de l'arrêté interministériel portant reconnaissance ou non de l'état de catastrophe naturelle.

Une fois que l'arrêté est publié au journal officiel, les victimes peuvent prétendre à une indemnisation de la part de leurs assureurs.

Concernant les inondations dans la région du sud-est les fortes précipitations ont entraîné la perte de 6 personnes. 73 communes ont été immédiatement classées en état de catastrophes naturelles à l'issue de la procédure d'instruction accélérée présentée par Bernard Cazeneuve, ministre de l'intérieur au conseil des ministres du 25 septembre 2014.

### Les compagnies d'assurances s'organisent à leur tour

Dès les premières alertes données par Météo France, les assureurs se sont mobilisés localement pour accompagner les particuliers comme les professionnels dans les démarches à effectuer et les mesures de précaution à adopter après la constatation des dommages. Des informations pratiques ont également été relayées en région, notamment auprès des Préfectures et des médias locaux, dans le souci d'accélérer le processus de déclenchement des indemnisations.

## La Banque de France: Un vol presque parfait

La banque de France vient de mettre à jour un vol 1,8 millions d'euros de billet dans l'une de ses usines de destruction de billets usagés. C'est une défaillance de procédure qu'ont exploité les deux individus. Ils se sont aperçus de la faille lorsqu'un jour, un paquet de billet est tombé à leur pied lors du processus de destruction. Cet incident remet en cause la sûreté des bâtiments de la banque de France et met en évidence le risque opérationnel auquel elle est soumise.

### La procédure d'indemnisation

La reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle par arrêté interministériel peut ouvrir droit à la garantie des assurés contre les catastrophes naturelles, si le lien de causalité entre les dommages constatés et le phénomène naturel est reconnu par l'assureur.

Les sinistrés disposent d'un délai de 10 jours à compter de la publication de cet arrêté au Journal Officiel pour envoyer à leur compagnie d'assurance un état estimatif de leurs pertes.

L'assureur dispose alors de 3 mois pour verser aux sinistrés le montant de l'indemnisation.

### Coûts estimés à fin septembre 2014

Sur la période du 16 au 30 septembre, les dégâts occasionnés par les orages, la pluie, la grêle et les inondations ont conduit à la déclaration d'environ 70 000 sinistres pour un montant assuré estimé à 320 millions d'euros selon la FFSA (Fédération Française des Sociétés d'Assurance).

## EBOLA, RETOUR SUR UNE ÉPIDÉMIE DRAMATIQUE



### • Rappel des faits

C'est le 23 mars dernier que le premier cas d'Ebola (depuis 1976) a été identifié en Guinée, depuis ce virus ne cesse de faire des ravages sur la côte ouest africaine. Le monde fait face à une crise humanitaire sans précédent.

Le virus Ebola se traduit dans un premier temps par de fortes fièvres, des douleurs musculaires et une faiblesse importante. Ces symptômes sont suivis d'éruptions cutanée, de vomissements et diarrhées. Parfois même, le virus peut provoquer des hémorragies internes chez les patients les plus gravement touchés.

La principale caractéristique de cette maladie son fort risque de

transmission. La transmission s'effectue au contact du sang et des sécrétions infectées. Il n'y a donc pas de raison de craindre une personne guérie. Ebola se transmet par contact avec tous liquides du corps du malade, sueur, salive, sang... C'est pourquoi les soignants doivent s'équiper d'un uniforme complet. Son fort caractère contagieux expose les pays concernés ainsi que le reste du monde au risque sanitaire.

### • Risque sanitaire

En quelques mots, le risques sanitaire est la probabilité que des effets sur la santé surviennent à la suite d'une exposition à un polluant, ce dernier peut être de différentes formes : chimiques, physiques ou biologiques. Dans le cas d'Ebola nous sommes en présence d'un polluant biologique.

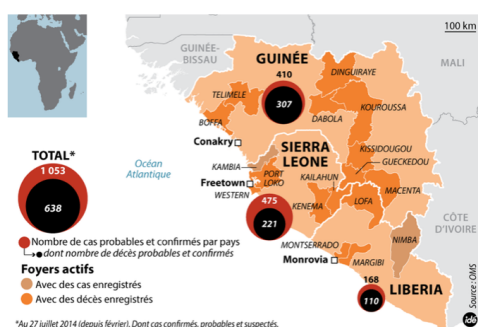
La gravité du risque sanitaire peut être évalué à partir de quatre

facteurs :

- la nature du polluant;
- la toxicité de celui-ci;
- la durée d'exposition;
- l'importance de l'exposition/transmission.

Celui-ci n'est pas évaluable quant à son impact sur la santé c'est donc le principe de précaution qui s'applique. Les impacts de cette maladie sont malheureusement aujourd'hui connus. L'enjeu actuel est de trouver comment stopper la propagation du virus et améliorer la probabilité de guérison des malades.

A cette heure, le bilan humain s'élève à 4033 morts pour un total de 8399 cas détectés. Le virus connaît une croissance exponentielle dans les pays les plus touchés sont: le Libéria, la Guinée et le Sierra Leone.



D'autres cas d'Ebola ont été détectés dans d'autres pays d'Afrique tel que le Nigéria. Si cette épidémie fait autant parler d'elle, c'est que l'Europe craint l'arrivée d'un tel virus sur son territoire. , c'est également car le risque d'une arrivée du virus en Europe est très important. En effet, certains scientifiques de l'Université de Lancaster estiment que le virus pourrait commencer à toucher la France d'ici fin octobre. A l'heure actuelle, un cas a été détecté en France. Il s'agissait d'une infirmière bénévole qui avait contracté le virus au Libéria et qui a pu être guérie. En Espagne et au Etats-Unis également quelques cas ont été détectés. Cependant, si le risque d'Ebola existe en France, les moyens sanitaires et humains sont capables de réduire la contagion, à l'inverse des pays de l'ouest Africain.

#### • Risque économique

Au-delà de la catastrophe sanitaire qui résulte

d'Ebola, les pays d'Afrique de l'Ouest concernés font face à une « catastrophe économique » sans précédent. De plus, les trois pays les plus impactés par ce virus sont parmi les plus pauvres d'Afrique.

C'est le 17 septembre dernier, que la Banque Mondiale a établi un premier rapport analysant les répercussions d'Ebola sur les économies des trois principaux pays touchés. Dans ce rapport, la Banque Mondiale envisage deux scénarii. Un premier optimiste supposant la maîtrise du virus ou un second où le virus tarderait à être contenu. Dans ce second cas, qui semble aujourd'hui le plus crédible, les trois pays risqueraient une perte de 815 millions de dollars de PIB. La Banque Mondiale estime que la Guinée, le Libéria et le Sierra Leone perdraient respectivement 1,8 ; 3,4 et 3,5 points de croissance en 2014.

Les facteurs de cet impact économique sont multiples. A l'origine de cette chute de croissance il y a l'enclavement que connaissent ces pays. En effet, depuis le début de l'épidémie, les vols à destination de ces pays ont été très nettement réduits. De nombreuses compagnies exploitant les mines ont rapatrié leurs équipes. Ceci a pour conséquence de bloquer totalement l'économie de ces pays où l'activité minière représente une grande partie du PIB.

Le deuxième facteur que l'on peut citer est l'impact sur le secteur agricole et le risque d'insécurité alimentaire. Le risque de transmission étant élevé, les autres pays africains et internationaux ne souhaitent plus importer des produits agricoles venant de ces pays.

La peur est le dernier facteur que nous citerons. En effet, c'est certainement l'élément le plus important et le moins maîtrisable. Par exemple, tout un village a été mis à l'écart suite au décès d'une personnes par Ebola. Les membres de ce village étant par conséquent sans possibilité de travailler et de se nourrir.

Le facteur peur dépasse aujourd'hui largement les frontières des pays touchés et arrive jusqu'en Europe.

De nombreuses compagnies aériennes et touristiques ont annulé leurs voyages en direction des pays d'Afrique même ceux non contaminés. Afin de maîtriser la contamination en France, il a été décidé de contrôler tous les passagers arrivant de pays risqués (comme la Guinée). Il est important de maîtriser le facteur peur créé par ce virus afin de ne pas reproduire les erreurs faites lors du traitement de la grippe aviaire.

Pour terminer, parlons de l'impact d'Ebola sur les marchés financiers. Pour le moment, les marchés sont plutôt stables en comparaison de la crise sanitaire qui a lieu.

Certains spécialistes anticipent des répercussions sur les valeurs de transports et de tourisme. Pour l'instant, seul l'actif Bolloré subit la crainte des investisseurs face à Ebola, étant donné que l'entreprise fait une grande partie de son chiffre d'affaire sur le continent africain. En effet, son cours a baissé d'environ 12% environ début octobre.

#### • Les solutions

Pour l'instant, aucun traitement ne s'est avéré efficace. La recherche met tout en œuvre pour trouver un remède à cette épidémie. Il existe déjà quelques traitements potentiels (notamment testé aux États-Unis) comme

Zmapp, cependant aucun n'est encore homologué. Le combat se situe dans la prévention et la lutte de la contamination.

Pour cela de nombreuses normes ont été mises en place :

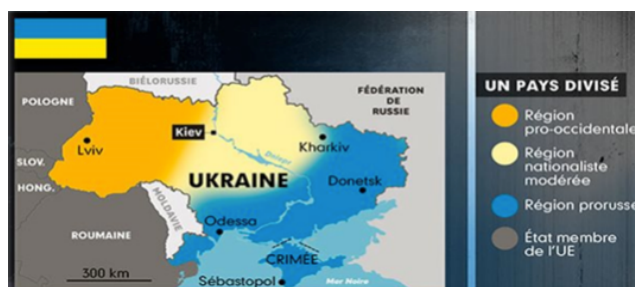
- mise en quarantaine des malades dans des lieux sécurisés;
- recherche et surveillance des personnes ayant été en contact avec un malade;
- mission de prévention dans les villages touchés;

L'un des problèmes majeurs dans les pays les plus risqués, est le manque cruel de moyens humains et de dispositifs médicaux. Les nombreux médecins bénévoles qui se dévouent chaque jour pour endiguer le virus constituent le premier rempart contre cette maladie. De plus, de nombreuses institutions internationales ont apporté leur aide financière aux pays touchés. Le FMI a mobilisé 400 millions de dollars. La Commission Européenne a contribué à hauteur de 147 millions d'euros en aide humanitaire et de développement. Le congrès américain quant à lui, a employé 68 millions de dollars pour aider à la formation et à l'envoi de médecins sur place. Cependant, beaucoup de spécialistes estiment que ces aides ont été trop lentes à intervenir permettant au virus de se propager de façon dramatique.

## LA CRISE EN UKRAINE

#### • Cessez-le feu

Après cinq mois d'un conflit ayant fait près de 3 200 morts et qui a poussé plus de 600 000 civils à fuir, un cessez-le-feu est entré en vigueur le 5 septembre suite à un protocole préliminaire signé à Minsk avec les séparatistes. Ce protocole s'appuie sur un plan présenté par le président russe et prévoit entre autres le retrait des forces ukrainiennes à une distance suffisamment lointaine pour empêcher le bombardement des zones civiles, l'échange des prisonniers de chaque camp atteignant à 2000 personnes, et l'organisation des convois humanitaires de Russie.



Au point de départ, la crise résulte d'un changement du pouvoir à Kiev l'hiver dernier. La Crimée fut la première région à déclarer son indépendance et à voter pour son rattachement à la Russie, provoquant une crise internationale.

Après des mois de violences, le président ukrainien n'a pas eu le choix que d'accepter le cessez-le-feu sous la pression internationale puisque le pays se trouve en extrême faiblesse. Cet accord ouvre la voie à une négociation sur les relations entre Kiev et les régions russophones de l'est du pays. La méfiance est donc grande à Kiev influencé par le peur que Vladimir Poutine continu de dicter les règles du jeu, comme il l'a fait depuis le début de la crise. De plus Moscou ne se satisfera pas d'un règlement garantissant la défense des droits des populations russophones, ce concept ayant été réfuté par le discours officiel russe et les médias aux ordres du gouvernement.

La Russie, qui s'est déjà emparée de la Crimée au printemps, veut imposer à l'Ukraine une forme de fédéralisme, accordant une large autonomie à l'Est russophone. L'objectif est d'acquérir, par le biais de son emprise sur cette région, un droit de regard sur la politique ukrainienne. La Russie souhaite que les régions ukrainiennes aient leur mot à dire dans plusieurs domaines clés de la souveraineté, et notamment celui de la politique étrangère. Récemment, M. Poutine a encore fait monter les enchères en évoquant un « statut étatique » pour les régions de l'Est. Autrement dit, un démembrement du pays.

Plus d'une semaine après la conclusion d'un accord à Minsk ouvrant la voie à une trêve durable, la paix n'est toujours pas assurée dans les régions séparatistes de Donetsk et de Lougansk. La création d'une zone tampon a été perturbée par la poursuite des combats. Depuis l'instauration le 5 septembre d'un cessez-le-feu, les violences ont diminué dans les régions séparatistes, mais la poursuite des affrontements met en péril le retrait des troupes de l'armée ukrainienne et des rebelles pro-russes. Les belligérants tentent en effet de mettre en place une zone tampon de 30 km de large tout au long de la ligne de front mais une trêve totale de 24 heures est considérée comme un préalable à ce désarmement. En dépit du cessez-le-feu en vigueur depuis le 5 septembre, des tirs et

des bombardements ont encore lieu quasi quotidiennement dans l'Est.

### Les sanctions prises contre Moscou

Réunis à Bruxelles, les ambassadeurs des vingt-huit Etats membres ont adopté le lundi 8 septembre 2014 de nouvelles sanctions contre la Russie pour son implication dans la crise ukrainienne. Toutefois, ces mesures, dont le principe avait été retenu vendredi, entreront en vigueur « dans les prochains jours ».

Ces nouvelles sanctions ne concerneraient pas le secteur gazier, notamment Gazprom, premier producteur mondial de gaz et principal fournisseur de gaz de l'Europe. L'Europe souhaite toujours se fournir en gaz auprès de la Russie. Dans le cadre général de ces nouvelles sanctions, ce sont les entreprises publiques Russes réalisant un chiffre d'affaires annuel de plus de 1 000 milliards de roubles (20,8 milliards d'euros) qui ne pourront pas lever de capitaux ni souscrire des emprunts sur les marchés européens.

Les sanctions comprennent des mesures renforcées concernant l'accès aux marchés des capitaux, la défense (armement ...), les biens à double usage civil et militaire et les technologies sensibles, ainsi qu'une nouvelle liste de noms de personnes visées par un gel des avoirs et une interdiction de visa européen.

Avec autant d'enjeu, seront-ils capable de trouver une solution à cette crise qui sera acceptée et respectée par toutes les parties ?



## LA GRÈVE D' AIR FRANCE

### • L'origine du conflit

Les échos du conflit social d'Air France sont apparus le 4 septembre dernier lors du comité central d'entreprise où Alexandre de Juniac, PDG d'Air France KLM, a présenté le nouveau plan de réorganisation du groupe baptisé Perform 2020. Les grands axes de ce plan sont tout d'abord le retour à la rentabilité pour 2017 et le lancement de Transavia Europe. Air France-KLM souhaite s'investir davantage sur le marché du low cost. Il existe Transavia France et Transavia Pays bas, deux filiales low cost qui agissent sur leur pays respectif. Cependant, le groupe souhaite voir plus loin en s'étendant à l'Europe avec pour prévision de détenir entre 5 et 10 bases d'ici 3 ans. Par la mise en place de Transavia Europe, la direction d'Air France souhaite que les contrats des pilotes soient rémunérés aux conditions de Transavia. Ces contrats étant moins avantageux que ceux d'Air France.

Néanmoins, le transfert des pilotes vers la filiale low cost se fera sur la base du volontariat. La revendication des pilotes a commencé suites à ces propositions. Ces derniers protestent contre « l'absence de dialogue social sur les orientations stratégiques ». Le conflit a officiellement débuté par un préavis de grève des trois syndicats principaux:

**1993 : 15 jours de grève contre la suppression de 4000 emplois**

**1998 : 10 jours de grève contre la réduction de 500 000 francs de la masse salariale annuelle des pilotes**

**2002 : 4 jours de grève pour la demande d'une augmentation de salaires de 10%**

**2008 : 4 jours de grève pour la prestation contre le report de l'âge à la retraite**

**2012 : 4 jours de grève pour la protestation contre la loi DIAIRD**

**2014 : 14 jours de grève contre la mise en place de Transavia Europe**

Le SNPL (syndicat national des pilotes de ligne), Alter et le SPAF (syndicat des pilotes d'air France) le 15 septembre dernier. Ceux-ci souhaitent un contrat unique pour tous les pilotes aux commandes d'avions de plus de 100 passagers.

### •Le mouvement social le plus long depuis 1998 à Air France

Face au durcissement de la grève, nombre de personnalités politiques tels qu'Emmanuel Macron, ministre de l'Économie, Alain Vidalies, secrétaire d'État aux Transports, et le premier ministre, Manuel Valls, ont réclamé la fin du mouvement. Au 8ème jour de grève, la compagnie décide de faire un compromis et décide de repousser le projet Transavia Europe en décembre avant finalement d'abandonner. Les négociations ont été difficiles., chaque proposition faite par le compagnie étant refusée par les pilotes. Malgré l'annonce de l'abandon définitif du projet Transavia Europe, le conflit se poursuit. Cette fois la contestation porte sur la volonté de Transavia France d'augmenter son nombre d'appareils, lui permettant de monter en puissance.

Avec 14 jours de grève, ce mouvement social fut le plus long de l'histoire de la compagnie. Le 28 septembre dernier, le conflit a partiellement pris fin, sans pour autant avoir obtenu d'accord entre la direction et les pilotes sur la création d'un statut commun.

Le principal syndicat SNPL, a choisi de « prendre ses responsabilités en décidant d'arrêter le mouvement sans avoir signé de

texte ». Au contraire, le syndicat SPAF a reconduit la grève jusqu'au 2 octobre. »

#### • Conséquences du conflit

La grève a entraîné, certains jours, l'annulation de plus de la moitié des vols Air France, exposant l'entreprise à pertes financières. Le coût global de cette grève, estimé dans un premier temps à plus de 280 millions d'euros, vient finalement d'être chiffré à 500 millions d'euros. Cela représente environ 30 millions par jour. Plus de 65 000 clients par jour furent affectés par la grève, auxquels il faut rembourser les billets et éventuellement rembourser les dommages collatéraux liés aux vols non maintenus.

Outre les pertes financières directes, le marché a également réagi aux différents rebondissements du conflit. Le cours de l'action Air France KLM s'est effondré passant de 8.54 euros le 12 septembre à 7.42 euros le 29 septembre soit une chute totale de 13% sur la période du conflit.



L'impact économique dépasse également celui de la compagnie touchant par effet domino les agents économiques liés à l'aéroport. Les commerçants, les tour-opérateurs, les taxis mais également les entreprises ont subi le mouvement d'Air France.

Entre les zones commerciales désertées, l'annulation, le report des réservations d'hôtels, des voyages d'affaires et touristiques, le chiffre d'affaire de ces agents sur cette période est en diminution.

La grève du personnel peut être définie comme un risque opérationnel ayant entraîné des pertes majeures pour l'entreprise. Pour réagir à ce risque, l'entreprise a mis en place ASAP (after strike action plan), un plan d'action permettant de gérer au mieux toutes les conséquences de la grève (demande de remboursement, courriers de réclamations, et souplesse du personnel avec les passagers).

#### Quel avenir pour Air France ?

La fin du projet Transavia Europe remet en cause la stratégie vue par le groupe pour les années à venir. L'équilibre économique du groupe se trouve affecté par cet événement imprévu, impactant les efforts réalisés lors du dernier plan stratégique perform 2015.

L'entreprise qui espérait son développement grâce au lancement de Transavia Europe va devoir repenser son plan d'action, au plus vite. On peut d'ores et déjà se poser la question de l'impact du conflit sur l'image d'Air France.

Les conséquences sur l'image de l'entreprise amèneront les clients à se tourner vers d'autres compagnies.

L'entreprise va devoir dans les semaines à venir rétablir la confiance entre elle et ses clients. Pour cela, une première campagne publicitaire vient d'ores et déjà d'être lancée pour un coût de 3 millions d'euros, afin de promouvoir ses vols à bas prix.



---

## PARTIE 2 : LES DOSSIERS

- Ethique et Déontologie
- Risque - Union Bancaire
- Marché de l'Art - Baccarat

# DOSSIER - ETHIQUE ET DÉONTOLOGIE

## Le Responsabilité des banques : obligation de conseil absolu

*“Le droit d'emprunter nous donne le droit de savoir”*

En 2014, le banquier a vu ses responsabilités considérablement augmenter. En plus de ses obligations contractuelles et extracontractuelles, il est soumis à des obligations spécifiques à savoir une obligation d'information et de conseil. Ces dernières découlent logiquement de l'article 1134 du code civil et de l'obligation d'exécuter des conventions de bonne foi.

L'obligation d'information demande au banquier de transmettre à son client des données de nature à éclairer son consentement, alors que le devoir de conseil est plus étendue. Ce conseil porte sur l'intérêt ou non de souscrire un prêt.

**La consécration du devoir de mise en garde du banquier envers un client non professionnel.**

Dans un premier temps, la jurisprudence a rajouté l'obligation de mise en garde qui s'appliquait différemment selon la qualité de l'emprunteur. Cette obligation est encore plus poussée que l'obligation d'information et de conseil car il convient de donner des informations précises et de prendre en compte les capacités financières du client. Le devoir de mise en garde a été consacré par la première chambre civile de la cour de cassation le 27 juin 1995, mais officiellement par un arrêt de la chambre mixte du 29 juin 2007. L'obligation de mise en garde était indispensable si l'emprunteur était non professionnel. Ceci n'confère au banquier un rôle actif, puisqu'il doit prendre part à la décision de l'emprunteur en

faisant en sorte que ce dernier opte pour un “crédit responsable”.

Cette obligation est plus lourde que les précédentes, on peut l'assimiler à un conseil de ne pas faire.

**Renversement de Jurisprudence et Consécration du devoir de mise en garde du banquier envers un client professionnel :**

Toutefois, il semblerait que la crise financière et ses conséquences sur les entreprises et ménages ont conduit le juge à renforcer les protections de l'emprunteur et par conséquent augmenter les obligations du banquier.

En principe, selon l'article L533-13 du code monétaire et financier “une banque

*doit, avant de recommander un produit, s'informer sur les connaissances et compétences en investissement de son client, de sa situation financière et de ce qu'il prévoit comme objectif d'investissement. Le banquier à l'obligation de fournir une prestation qui correspond aux attentes du client”.* Mais par exception l'article L533-16 du même code dispense le banquier de son obligation de mise en garde envers un emprunteur averti car “un professionnel a compétence pour prendre ses propres décisions d'investissement et évaluer correctement les risques encourus”. Normalement, les obligations du banquier sont réduites lorsqu'il se trouve en face d'un client professionnel.

Surendettement  
« De plus en plus de ménages en faillite »



Le juge en a décidé autrement dans les arrêts du TGI de Paris du 28 janvier 2014 et de la cour de Cassation du 4 mars 2014. Le juge renverse la jurisprudence antérieure et impose aux banquiers une obligation de mise en garde envers les clients professionnels. Ces arrêts traduisaient une situation d'inadéquation de l'instrument financier par rapport aux besoins du client. Dans ce cas, la Cour demande au banquier de s'abstenir de recommander le produit financier. Elle instaure un devoir de réserve. L'obligation relative des banques devient alors une obligation absolue mettant tous les emprunteurs sur un même pied d'égalité. Ce renforcement contraint les banquiers à être plus exigeants, plus prudents et plus rigoureux envers leurs clients.

Toutefois, ne faudrait-il pas que les juges analysent les situations au cas par cas plutôt sans faire de ces une généralité? Cette question s'est déjà posée devant la chambre commerciale de la cour de cassation le 11 décembre 2007.

Selon cet arrêt, "la qualité d'emprunteur averti doit s'apprécier à partir d'éléments factuels et non en fonction du statut de l'emprunteur". D'après cet arrêt, il faudrait faire une analyse in concreto de la situation de chaque emprunteur. Dans certains cas, il se peut qu'un client dit "non professionnel" soit plus conscient des risques qu'un client dit "professionnel" qui méconnaîtrait les incidences financières de son engagement.

L'idée ne serait plus de prendre en compte le critère "professionnel" ou "non professionnel", mais de déterminer quelles sont les compétences de l'emprunteur sans tenir compte de son statut.

En conclusion, le banquier est débiteur d'un conseil absolu envers son client. L'augmentation des obligations du banquier renforce l'article 1134 du code civil et la notion de conventions exécutées de bonne foi puisque le banquier doit tout mettre en oeuvre pour offrir aux emprunteurs un instrument financier sur mesure correspondant à ses

## Social business : banques et investisseurs comme acteurs de l'entreprise social



Le professeur Muhammad Yunus, Prix Nobel de la Paix 2006 est notamment le créateur de la première banque de micro-crédit capable d'agir à grande échelle et de soutenir près de 2,5 millions de personnes pauvres.

Il qualifie de social business une entreprise dont le but même est de répondre à un problème social.

Il a théorisé et concrètement mis en pratique l'idée selon laquelle la lutte contre la pauvreté ne passe pas exclusivement par des programmes d'assistance ou des politiques publiques, mais peut aussi emprunter les chemins de l'initiative et de l'entrepreneuriat pour peu que des services financiers adaptés soient mis à la portée des plus pauvres.

Cette idée, qui combine l'esprit d'entreprise et la dimension altruiste présentée, a été expérimentée avec succès, en particulier au Bangladesh, et exposée dans plusieurs ouvrages du Professeur Yunus :

« le nouveau capitalisme » et « pour une économie plus humaine », publiés chez JC Lattès.»

Pour mettre en œuvre cette approche, le Professeur Yunus a créé de nombreuses entreprises de Social Business au Bangladesh, notamment Grameen Shakti qui a installé 1,2 millions de panneaux solaires, et il a noué des partenariats avec de grandes entreprises françaises (Danone, Véolia, Crédit Agricole, plus récemment Schneider Electric, GDF-Suez, Renault).

A titre, d'exemple : Le LCL a financé un voyage au Bangladesh avec un banquier privé de leur département de gestion de fortune et divers philanthropes.

La délégation s'est rendue dans les régions de Dacca et de Bogra afin de visiter le projet de Grameen Danone Foods (production de yaourts à bas prix pour répondre aux carences nutritionnelles des enfants),

le Grameen Eye Care Hospital (hôpital de soins ophtalmologiques dispensés grâce à un mécanisme de subvention croisée pour les rendre accessibles aux plus pauvres), le projet Grameen Veolia Water (entreprise de purification d'eau), Grameen Shakti (société qui a installé plus d'un million de panneaux solaires individuels au Bangladesh) et de nombreuses autres entreprises initiées par le Professeur Yunus.

La participation des établissements bancaires au financement de tels projets semble à première vue une réelle volonté d'investissement sur un capital plus humain, la défense d'une éthique et de valeurs propres à l'établissement. Cependant, une question sous-jacentes reste assez vive : l'intention est louable mais ne dissimule-t-elle pas une volonté de reconstruire l'image des banques auprès du grand public ? De même, dans l'intitulé « social business » persiste la notion de business. Ne serait-ce pas au détriment de l'aspect humain d'un tel projet ?

## L'Autorité des Marchés Financiers

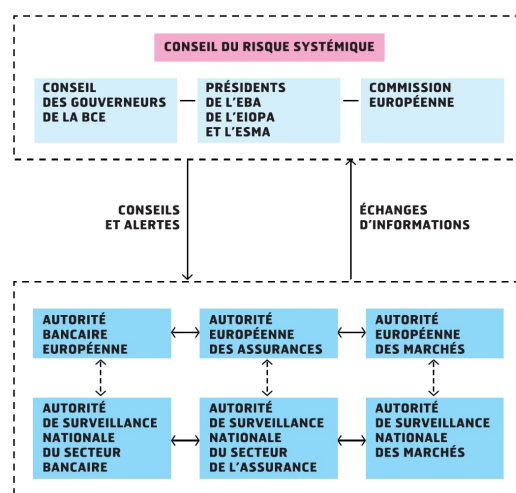
L'autorité des marchés financiers est une commission créée en 2003, habilitée à prononcer des sanctions disciplinaires et pécuniaires.

Son activité est de réguler les acteurs et les produits des marchés français, des entreprises cotées, des intermédiaires cotés autorisés à fournir des services d'investissements ou des conseils en investissements et des produits d'épargne collective investie dans des instruments financiers. Dans ce but, elle édicte des règles, autorise, informe, surveille et sanctionne lorsque ceci est nécessaire.

Elle veille également à la bonne information des investisseurs et les accompagne, en cas de besoin, grâce à son dispositif de médiation.

Elle agit en coordination avec les différentes autorités françaises de régulation ainsi que les autres commissions de sanctions européennes,

### LA NOUVELLE STRUCTURE DU SYSTÈME DE SUPERVISION FINANCIÈRE EUROPÉEN



En ce mois de septembre 2014, l'AMF a rendu son 11<sup>ème</sup> rapport portant sur le gouvernement d'entreprise, la rémunération des dirigeants et le contrôle interne conformément à l'article L. 621-18-3 du code monétaire et financier. Afin d'établir ce rapport, l'AMF se fonde sur les informations publiées par soixante sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur la marché réglementé et qui ont leur siège statutaire situé en France.

Le rapport de 2014 permet de faire un premier bilan des nouvelles recommandations mises en place par le nouveau code AFEP-MEDEF et la création du Haut comité de gouvernement d'entreprise

L'AMF fait un bilan positif de l'information donnée par les différentes entreprises. Elle constate une amélioration des pratiques en matière de gouvernance d'entreprise et de transparence.

Le rapport de l'AMF s'articule autour de 6 thèmes principaux qui sont les suivants:

- la transparence: l'AMF signale une augmentation des sociétés ayant écarté certaines recommandations du code AFEP-MEDEF et souhaite les voir plus précisément explicitées et justifiées par les sociétés.
- la rémunération fixe: l'AMF constate que les sociétés donnent encore peu d'informations et d'explications sur les augmentations de rémunération de leurs dirigeants
- les rémunérations variables et pluriannuelles: l'AMF indique que plus de sociétés ont mis en place un plafonnement de la rémunération des dirigeants mais en matière de rémunérations variables différées ou pluriannuelles, les règles d'intéressement restent plus floues et demandent à être précisées.



- le départ des dirigeants: plus de la moitié des sociétés ont mis en place un régime de retraite à prestations définies pour leurs dirigeants. Lors du départ des dirigeants, l'AMF voudrait voir préciser les règles de fonctionnement des plans de stock option en corrélation avec le plafond général des indemnités de départ.

- l'administrateur référent: l'AMF constate l'augmentation de la présence d'un administrateur référent au sein des Conseils d'Administration et souhaite voir ses pouvoirs élargis et met l'accent sur la nécessité de son indépendance.

- l'indépendance des administrateurs: l'AMF indique que l'indépendance des Administrateurs vis à vis des sociétés est peu démontrée concrètement et demande que le code AFEP soit plus précis dans les critères d'appréciation de cette indépendance.

En parallèle, l'AMF constate une relative stabilité des systèmes de gouvernance des sociétés, une progression constante au sein des conseil de représentation, des femmes, des représentants des salariés actionnaires et des salariés.

Enfin l'AMF rappelle une fois de plus, sa volonté d'obtenir encore plus de transparence et de contribuer à une amélioration des pratiques de gouvernance.

# DOSSIER - RISQUES

## L'UNION BANCAIRE

### • Les prémices de l'Union Bancaire

Lors du déclenchement de la crise des subprimes aux Etats-Unis l'été 2007, le choc s'est propagé rapidement dans le monde notamment avec l'effondrement des prix des différents actifs. Au point de départ la crise des subprimes est une crise immobilière classique. Cependant avec les faillites de plusieurs grandes banques américaines comme Lehman Brothers et européennes on a requalifié cette crise mondiale en crise systémique. On définit ainsi le risque systémique comme « le risque qu'il se produise un évènement défavorable affectant une large part du système financier, entraînant une dégradation partielle ou totale de sa capacité à assurer ses fonctions fondamentales ».

Lors de la crise de 2008, il y a eu un effet de contagion, les grandes banques mondiales étant connectées entre elles. Cette crise a marqué le 21<sup>ème</sup> siècle par l'effet de surprise qu'elle a provoqué. On pensait les grandes banques immunisées de la faillite, c'est ce qu'on nommait le « too big to fail ». La crise financière suivi d'une crise de la dette de la zone euro en 2010-2011, a mis en avant la nécessité de se doter d'outils pour éviter qu'un tel scénario ne se reproduise. L'Union bancaire est le point de départ pour briser le cercle vicieux entre banques et finances publiques nationales.

Mario Draghi, Président de la Banque Centrale Européenne (BCE), a lancé en 2012 le projet destiné à prévenir et résoudre les faillites bancaires. L'objectif était d'éviter une nouvelle crise comme celle vécue ces dernières années. L'Europe ne souhaite pas revivre les conséquences de cette crise de la dette sur la zone euro. Avant ce système, ce sont les Etats qui devaient voler au secours des banques en cas de risque de faillite.

Le concept d'une Union bancaire européenne est de réduire la dépendance des banques vis-à-vis des Etats. L'Europe souhaite regrouper les banques européennes sous une même règle de surveillance et de gestion de crise. L'Union Bancaire a été adoptée par le parlement le 15 avril 2014.

Le projet prévoit trois piliers à la fois complémentaires et interdépendants:

- La création du Mécanisme de Supervision Unique (MSU) qui place la BCE au centre du dispositif de supervision bancaire,
- La création du Mécanisme de Résolution Unique (MRU) assorti d'un fonds de résolution européen lorsque la mise à contribution des actionnaires et des créanciers ne suffira pas
- La mise en place de la garantie des dépôts



### • Les piliers

Le Mécanisme de Supervision Unique

L'un des premiers piliers de l'Union Bancaire est la création du Mécanisme de Supervision Unique (MSU). Ce pouvoir de supervision a été entièrement confié à la BCE. Dans ce but, un conseil de supervision sera créé. Ce dernier sera gouverné par la française Danièle Nouy, et permettra la création d'environ 1000 emplois.

Outre la création d'emplois, à quoi va servir ce conseil de surveillance et quels sont ces objectifs ?

Son objectif global sera de surveiller un total de 128 banques européennes qui sont jugées systémiques. Le conseil de supervision se devra donc de connaître le plus précisément possible et à chaque instant, la situation financière des banques. Il pourra ainsi tirer la sonnette d'alarme dans le cas où une banque se trouverait dans une situation délicate.

Pour débiter ce travail de supervision, le conseil a procédé à une évaluation des différentes banques sous sa surveillance. Il a tout d'abord fait passer des stress test auprès des banques afin d'établir la solidité et la résistance de celles-ci. Cela peut être par exemple, la réaction du groupe à la suite d'une catastrophe naturelle. Il a également analysé les bilans bancaires de chaque banque, afin d'évaluer la qualité des actifs et de demander l'assainissement des bilans le cas échéant. Enfin, une analyse complète et détaillée des risques a été effectuée afin de classer les différentes banques selon leur niveau de risque (notamment les risques majeurs tel que le risque systémique).

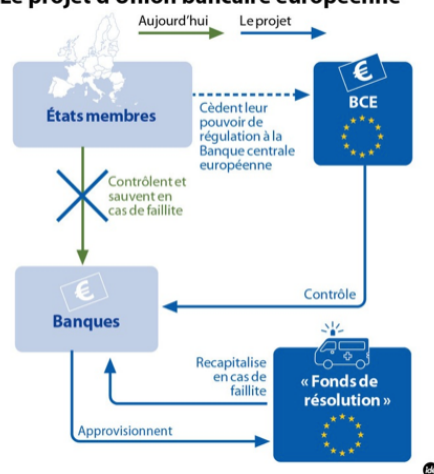
#### Mais qui seront les banques soumises à la supervision de la BCE ?

Comment nous l'avons dit, elles seront au nombre de 128 dont 14 françaises. Un des grands débats de la création de cette Union Bancaire repose sur cette question, toutes les banques doivent-elles être supervisées par la BCE ? Nous verrons dans un second temps, quelles étaient les positions respectives de la France et de l'Allemagne sur cette interrogation. Il a été décidé que seules les banques ayant des actifs d'une valeur supérieure à 50 Milliards d'Euros, seront sous la supervision de l'Union Bancaire. Les 128 banques sont classées selon la valeur de leurs actifs.

Nous retrouvons 4 grands groupes français

ayant des actifs d'une valeur supérieure à 1000 Milliards d'euros : BNP Paribas, BPCE, Crédit Agricole SA et la Société Générale. Nous avons ensuite, le Crédit Mutuel comme groupe français ayant des actifs d'une valeur comprise entre 500 et 1000 milliards d'euros. Puis se regroupent toutes les banques ayant des actifs d'une valeur comprise entre 50 et 500 milliards d'euros. Côté français, nous pouvons citer HSBC France et la Banque Postale. Les autres banques, elles, resteront sous la surveillance des autorités nationales, l'ACPR pour la France.

#### **Le projet d'Union bancaire européenne**



#### Pour finir sur le MSU...

Dès l'entrée en application du MSU, il est devenu possible pour le Mécanisme Européen de stabilité (MES) de recapitaliser directement les banques.

Pour terminer sur la présentation du MSU, il est important d'afficher les limites de son action. Comme nous l'avons dit, le MSU a pour objectif de surveiller lesdites banques,

d'alerter en cas de situation risquée et non de décider de l'avenir d'une banque. Ce n'est donc pas la BCE qui décide s'il faut renflouer une banque ou bien la mettre en faillite. Ce pouvoir reviendra aux autorités nationales via un conseil de résolution que nous allons à présent exposer.

#### Le Mécanisme de Résolution Unique (MRU)

Le second pilier est le Mécanisme de Résolution Unique (MRU). En effet, la supervision ne pouvait être efficace que si elle était suivie d'un processus de résolution. A présent, grâce à l'Union Bancaire, tous les pays concernés suivront le même processus lors de la mise en faillite ou de la restructuration d'une de leurs banques.

C'est déjà là, un grand bouleversement, puisque chaque pays sera dans l'obligation de suivre une démarche commune et unique. Il existe trois fondamentaux dans le MRU : le conseil de résolution unique, le fonds de

résolution unique et le bail in.

#### Conseil de Résolution

La première étape du MRU, est la création d'un conseil de résolution unique, qui sera chargé de décider si on met une banque en liquidation ou si on décide de la renflouer. Siègera à ce conseil un président, 4 membres nommés à temps plein, ainsi que des représentants des autorités nationales (ACPR pour France) de chaque pays. Il est prévu que ce conseil puisse se réunir exceptionnellement pour décider du sort d'une banque en un seul week-end. Cependant ce conseil express soulève de nombreuses interrogations, notamment car les marchés sont fermés le week-end. Donc, comment se désengager de certaines positions délicates quand tout est fermé ?

#### Bail in

Le réel changement repose sur le mode de renflouement des banques. C'est le bail in qui a été retenu. Mais qu'est-ce que le bail in ?

Le bail in, ou renflouement interne, consiste à renflouer les banques en faisant appel en premier lieu aux créanciers et aux actionnaires. Ce système permet de mettre les banques face à leurs responsabilités et de supporter elle-même le coût de leur défaillance. Cela protège aussi les contribuables, jusqu'alors les premiers à payer. Dans le cadre du MRU, les créanciers et actionnaires devront couvrir au minimum 8% du bilan total, avant que la banque puisse faire appel à un fonds de résolution.

#### Fonds de résolution unique

La création d'un fonds de résolution unique est la dernière clé de ce MRU. Ce fonds mutuel sera directement abondé par le système bancaire. L'objectif étant que le fonds soit totalement opérationnel d'ici 8 ans avec un montant de 55 milliards d'euros. L'une des grandes questions qui s'est posée est de savoir comment chaque banque participera à cet abondement. Il a donc été retenu que chaque banque abondera le fonds en fonction de sa taille (à hauteur de 0,8% de ses dépôts) et de son profil de risque. Plus une banque est jugée

risquée, plus elle payera pour abonder ce fonds (à travers une prime de risque).

L'autre débat sur ce fonds reposait sur l'idée de la mutualisation des fonds entre les pays. Pour éviter tous conflits, il a été choisi d'établir des compartiments nationaux qui petit à petit se regrouperont pour arriver dans 8 ans à un fonds unique. Les paliers choisis sont les suivants :

- 40% des fonds seront mis en commun dès la première année ;
- 70% seront mis en commun d'ici 3 ans ;
- 100% dans le 8 ans.

Enfin, dans un dernier temps, si l'accès au fonds de résolution n'est pas suffisant, la banque peut faire appel à l'Etat pour renflouer ses comptes. Ensuite, si cela ne suffit toujours pas, alors l'Etat peut emprunter en son nom au MES

#### Garantie des dépôts

Le troisième pilier et troisième texte de l'Union adopté en avril dernier, est la garantie des dépôts bancaires. Ce n'est finalement pas une nouveauté mais plutôt une révision d'un schéma déjà existant depuis 1994. Cette révision prévoit que les dépôts des épargnants soient protégés en cas de faillite bancaire jusqu'à 100 000 euros maximum grâce à des systèmes de garanties préfinancés dans chaque Etat membre. De plus, il y a un renforcement de la protection des déposants, en leur assurant de pouvoir récupérer leur épargne dans un délai raccourci de sept jours ouvrés d'ici à 2024. Ce délai raccourci doit procurer aux épargnants un sentiment de stabilité financière afin d'éviter qu'ils se précipitent pour retirer de gros montants (Bank runs) en cas de problème, entraînant un blocage économique.

Dans quelle mesure les épargnants de plus de 100 000 euros seront sollicités ? Le principe est le suivant, lorsqu'une banque fait faillite les premiers à être mis à contribution seront les actionnaires, suivis par les créanciers obligataires juniors, puis les créanciers seniors. A la fin ce seront les déposants titulaires de plus de 100 000 euros d'épargne



qui seront sollicités. Les épargnants de 100 000 euros sont donc au bout de la chaîne de renflouement interne. Ils bénéficient de ce qu'on nomme « la préférence aux déposants », et peuvent même, sous accord des États membres, être exclu totalement du renflouement.

#### • Pourquoi tant de temps ?

Si l'Union Bancaire a enfin vu le jour, il est intéressant de se pencher sur les facteurs qui ont fait ralentir son aboutissement. En effet, il a fallu près de deux ans pour aboutir à cette Union Bancaire. La principale raison repose sur l'Allemagne qui était plutôt hostile au projet initial plus libéral proposé par la France. Le gouvernement allemand s'est donc battu sur plusieurs points afin de défendre son système bancaire et ses idéologies. Mais quels étaient ces points clés ?

La première discussion franco-allemande fut de déterminer quelles banques devaient faire l'objet d'une surveillance. Le projet initial et celui de la France, prévoyait de surveiller toutes les banques européennes, même les plus petites. En effet, même un petit établissement peut être fortement systémique pour le reste de l'économie. A contre-pied l'Allemagne qui voulait à tout prix protéger et garder main mise sur son système bancaire composé principalement de « petites banques », souhaitait que seuls les grands groupes soient sous surveillance. C'est finalement l'Allemagne qui a eu gain de cause car seules 128 banques seront sous supervision européenne. En lien avec cette discussion, est venu le débat concernant la répartition de l'effort de contribution au fonds de résolution.

L'Allemagne craint de voir ses banques subir une charge importante comparée aux grands groupes français. La décision qui a été adoptée retient une contribution selon la taille et le risque.

Le deuxième point qui a fait débat: qui peut décider de la mise en faillite d'une banque? Le projet de base et la France, souhaitaient qu'un conseil de résolution européen décide seul, sous la supervision de la BCE, de la mise en faillite d'une banque (risque d'un chamboulement économique dans le pays concerné).



L'Allemagne, totalement opposée à cette idée, a fait imposer la présence de représentants nationaux dans le conseil. De plus, la décision finale

reviendra au conseil des ministres des finances, afin que chaque décision de mise en faillite ou de renflouement soit prise avec l'accord de l'État concerné. La position allemande semble tout à fait défendable, même si cela va à contre-sens de l'idée d'« Union Bancaire ». Cette question du rôle de l'État, a également fait surface lorsqu'il a été question du MES. En l'effet, l'Allemagne ne souhaitait pas impliquer le MES dans le processus de résolution, défendant l'idée que ce n'était pas aux contribuables allemands de payer pour une crise bancaire étrangère. A l'opposé, la France s'est battue pour que le MES constitue un filet de sécurité supplémentaire au processus. C'est la France qui a eu gain de cause, même si le recours au MES se fait sous la propre signature de l'État et non celle de l'Europe, ce qui rassure le gouvernement allemand.

Pour conclure, si le projet d'Union Bancaire initial a connu de fortes évolutions (notamment sous l'impulsion de l'Allemagne), l'accord trouvé est « majeur, décisif et de portée historique », comme le souligne Pierre Moscovici. Laissons à présent le temps à l'Union Bancaire de faire ses preuves.

# BACCARAT : LA LÉGENDE DE CRISTAL



*Le cristal de baccarat est synonyme de luxe et de savoir-faire français. Créée en 1764, Baccarat fête cette année ses 250 ans.*

## Une entreprise française légendaire

En France, les verreries existent depuis l'époque gallo-romaine.

Baccarat voit le jour suite à une requête de Monseigneur de Montmorency de Laval faite à Louis XV, dans laquelle il explique que le pays manque de verreries. La France doit alors importer le verre de Bohême ou de Murano, alors que le pays a besoin de faire des économies.

Le roi agréa à sa demande en 1764 et la verrerie Saint-Anne est créée à Baccarat. Elle produit essentiellement des carreaux à vitre, des miroirs, et des services de verres.

Après la Révolution française, l'entreprise fait faillite. Elle est vendue aux enchères à Aimé-Gabriel d'Artigues déjà propriétaire d'une cristallerie. C'est à cette époque que « la légende de cristal » prend vie, sous le nom Etablissement de Vonêche.

La marque Baccarat commence à se faire connaître suite à de nombreuses commandes des cours royales européennes.

Elle établit sa renommée grâce aux grandes expositions universelles où Baccarat obtiendra une médaille d'or en 1855. A partir de 1860, Baccarat signe de sa marque toutes ses pièces et commence à diversifier son activité en créant des flacons de parfum, des chandeliers ou encore des vases. Elle met l'accent sur une cristallerie de luxe.

Le début du XX<sup>ème</sup> siècle marque l'essor des exportations dans le monde entier notamment en Asie, où la marque s'est fortement développée. En 1948, Baccarat crée une filiale aux Etats-Unis, qui compte à ce jour 13 magasins.

En 2012, pour répondre à la demande croissante, Baccarat investit plus de 8 millions d'euros dans un four nouvelle génération.

Baccarat est aujourd'hui la représentation à l'étranger de l'excellence française sur

les techniques de travail du cristal.

## La société Baccarat aujourd'hui

- Son activité

Baccarat a aujourd'hui, selon ses statuts, une activité qui s'articule essentiellement autour de quatre familles de produits: art de la table, de la maison, parfumerie et bijouterie.



#### • Son organisation

Depuis 1924, Baccarat est une société anonyme. Son capital social est à ce jour de 20 767 825 €. Elle est dirigée par Barry S Sterlicht, Président du conseil d'administration et Daniela Riccardi, Directeur Général. Ses principaux actionnaires sont le Louvre à hauteur de 66%, Catterton Partners pour 22% et Conseillor pour 5,5 %. La société compte à ce jour plus de 700 salariés fiers d'appartenir à l'élite de la cristallerie.

#### • Son bilan

Le chiffre d'affaires de 2013 était de 149,3 millions d'euros, soit en baisse de 5,7% à taux de change courants et en hausse de 2% à taux de changes constants par rapport à l'année 2012. Cependant sur l'exercice 2013 le résultat de la société est une perte de 9,7 millions d'euros. Pour le premier semestre 2014, le chiffre d'affaires est de 65,5 millions d'euros, soit une baisse de 5,7 millions par rapport au 1er semestre 2013. Le résultat arrêté au 30 juin 2014 annonce une perte de 5,2 millions d'euros, en augmentation assez significative par rapport à 2013.

Les ventes ont été négativement impactées par un taux de change défavorable et un recul de



l'activité BtoB.

L'action de Baccarat a connu une forte baisse

de son cours avec la crise boursière de 2008 et remonte depuis de manière constante.

Son cours actuel a une valeur de 215 euros, mais est encore loin des 300 euros de 2008. L'exportation est l'un des principaux revenus de la société. La part des ventes internationales prend chaque année de plus en plus d'importance, jusqu'à une progression de +63% en Asie en 2013.

#### • Ses perspectives

Baccarat a pour objectif premier d'atteindre une croissance durable et rentable notamment grâce au développement international. Le conseil désire renforcer l'attractivité de la marque et créer une visibilité particulière à l'occasion de son 250<sup>ème</sup> anniversaire.

#### **La technique de travail**

Les techniques de travail du verre et du cristal de Baccarat sont un secret bien gardé. Le cristal de Baccarat est composé de Silice, d'oxyde de plomb et de carbonate de potassium. Tous ces éléments sont fondus à une température de 1450° et travaillés par les maîtres verriers Baccarat qui transmettent leur savoir faire de génération en génération.

#### **Une exposition célébrant ses 250 ans**

En 1964, le Louvre a célébré les 200 ans de Baccarat. Cette année, cet honneur revient au Petit Palais qui à l'occasion des 250 ans de la marque, présente l'exposition « Baccarat: légende de Cristal » dans ses Grandes Galeries.

Plus de 500 pièces de l'univers Baccarat seront exposées, notamment les créations conçues pour les grandes expositions parisiennes s'étant tenues de 1823 à 1937.

C'est durant ces expositions que Baccarat a acquis une notoriété internationale.



Au Petit Palais, on pourra découvrir certaines des oeuvres réalisées pour les cours royales du monde entier et surtout de nombreux documents et dessins d'archives qui n'ont encore jamais été exposés au public. L'exposition s'achèvera par une galerie de lustres dont le plus monumental comporte 250 lumières.

L'exposition « Baccarat, légende de Cristal » se tiendra du 15 octobre 2014 au 4 janvier 2015 au Petit palais et promet d'être une superbe rétrospective de l'Univers de Baccarat.

### Les oeuvres emblématiques de Baccarat

- L'Echiquier Harcourt



Cet échiquier a été réalisé en 2014 par Nendo, en édition limitée de 50 exemplaires. Il est taillé à la main à partir de verre Harcourt. Les 32 pièces de cristal du jeu sont à l'image de la couronne du roi, de l'ourlet de la robe de la reine ou encore de la mitre de l'évêque. Ce chef d'oeuvre équivaut à plus de 200 heures de travail et a une valeur de 20 000 €.

- L'Horloge Soleil

Cette pièce est signée Georges Chevalier, directeur artistique de Baccarat jusqu'aux années 1970. L'horloge soleil, entièrement réalisée de cristal est composée de 16 branches a été créée en 1948. Elle reprend les motifs du roi soleil ornant les grilles du château de Versailles. Elle fut exposée à New York à



l'occasion de l'ouverture de la première boutique Baccarat aux Etats-Unis, puis achetée par Arthur Miller et Maryline Monroe. Cette Horloge soleil a aujourd'hui une valeur de 100 000 € sur le marché de l'art.

- Le Zénith Noir

Ce lustre a été réalisé par Philippe Starck en 2003 pour la collection Darkside. Le designer décide de jouer sur le paradoxe et les contrastes entre



la lumière et le cristal sombre, « la clarté du jour et les ténèbres ». Par cette création, Philippe Starck renoue avec la tradition oubliée de Baccarat: le cristal noir. Son prix est d'environ 65 000 €.

- Flacon du parfum « Miss Dior »

Baccarat a été la première manufacture de cristal à se lancer dans l'aventure du flaconnage. Son flacon le plus connu est celui du parfum « Miss Dior ». Il est réalisé par Fernand Guéry-Colas, et est inspiré par le chiffre fétiche du couturier : le huit. Soufflé à la bouche, puis retravaillé à la main, il est réalisé dans les ateliers de Baccarat.



Enfin, sur chacune des oeuvres de Baccarat on retrouve un octogone de cristal rouge emblématique de la marque

### Les différentes actualités de Baccarat

A l'occasion de son 250<sup>ème</sup> anniversaire, les événements Baccarat ne cessent de se multiplier.

Tout d'abord, le 5 juin 2014, Baccarat a ouvert

une Maison Baccarat à Moscou, montrant son intention de se développer en Russie. A cette occasion, une réception majestueuse a été organisée. C'est le célèbre designer, Philippe Starck qui a complètement transformé la petite pharmacie initialement existante, en un « palais de cristal ».



Baccarat a récemment relevé un de ses plus importants défis, créer le plus grand lustre jamais réalisé. Avec ses 8,40 m de haut, 4,60 m de diamètre, 410 lumières, 176 branches et plus de 26 500 pièces de Cristal, son poids total approche les deux tonnes. Cette oeuvre s'est envolée pour le Japon en ce mois de septembre pour être exposée dans la filiale japonaise de la marque qui représente aujourd'hui une part importante de son chiffre d'affaires.



Toujours à l'occasion de son anniversaire, Baccarat a été invitée en Mars 2014 à exposer son savoir-faire dans les célèbres vitrines du Grand Magasin Harrods à Londres autour de trois thématiques: la salle à manger, la bibliothèque et le jardin d'hiver. La marque en a profité pour exposer tout l'art de vivre à la française.



Aujourd'hui, les principales actions de la société Baccarat se situent à l'étranger, mais elle n'en oublie pas pour autant qu'elle représente le savoir faire et l'élégance française.

---

## PARTIE 3 : HORS CHAMPS

- Actualité Culturelle
- Interviews
- Agenda du Pôle

# ACTUALITÉS CULTURELLES

## LES JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

### L'ENGOUEMENT DES FRANÇAIS POUR LEUR PATRIMOINE NATIONAL



La journée du patrimoine est une création française. En effet, « la journée portes ouvertes dans les grands monuments français » a été organisée pour la première fois en France en 1984 par le ministre de la culture, le troisième mercredi du mois de Septembre. Cette journée fut immédiatement accueillie par un large succès.

L'année suivante de nombreux pays mirent en place un événement similaire.

Ainsi, en 1991, le Conseil de l'Europe crée les journées européennes du patrimoine auxquelles l'Union Européenne s'associe. Aujourd'hui 50 pays en Europe, organisent des journées du patrimoine. Cependant la réussite de cet événement est assez inégale.

En France, la journée du patrimoine remporte chaque année un grand succès. A tel point, qu'à partir de 1992, la journée du patrimoine se transforme en un weekend, le troisième weekend de septembre.

Les journées du patrimoine témoignent de l'intérêt des français pour leur patrimoine national.

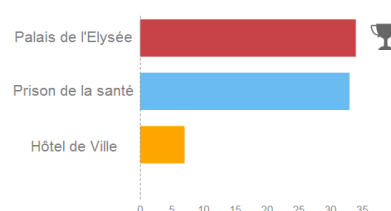
En effet, ces journées permettent aux français de visiter des lieux normalement fermés au public: monuments, châteaux, palais de justice, Assemblée Nationale, Elysée...

Cette année encore, le weekend du 21 et 22 Septembre a été une vraie réussite. Selon les chiffres du ministère de la culture, 12 millions de citoyens se sont déplacés pour admirer les monuments du patrimoine français.

Lors de cette trente-et-unième édition, plus de 17000 lieux étaient ouverts au public, dont certains participant pour la première fois à cette manifestation, comme la prison de la Santé, M6, l'Hôtel de Région, l'Hotel de Département ou encore les ambassades d'Allemagne et de Finlande.

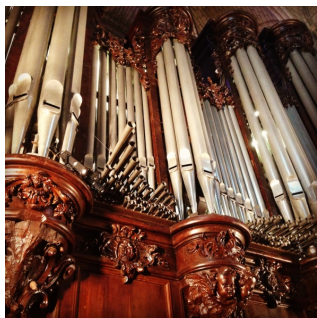


#### Le Top 3 de l'année 2014:



Quelques monuments que l'on pouvait découvrir en ces journées du patrimoine 2014.

- Le Grand Orgue de Notre-Dame de Paris



Pour fêter la fin de ses travaux de rénovation, le célèbre orgue de Notre-Dame de Paris a organisé son inauguration lors des journées du patrimoine. Il s'agit de l'orgue le plus grand de France. On a donc pu écouter cet impressionnant instrument, jouer une série de concerts durant le weekend.

- Les bateaux Lechalas et Chatenay à Nantes



Cette année à Nantes, il était possible pour la première fois d'embarquer sur deux bateaux classés monument historique et de naviguer sur l'Erdre. Il s'agit de vedettes à vapeur des Ponts et Chaussées utilisées par ses ingénieurs pour la surveillance des travaux en Loire.

- Sommet du puy de Dôme



En septembre dernier, le Conseil général du Puy de Dôme a mis en valeur sa richesse et son patrimoine culturel. Pour cela un vaste programme d'animations a été mis en place pour les visiteurs tels que : la découverte du sanctuaire de Mercure ainsi que la découverte de la Chaîne des Puys. Ce site naturel est situé à proximité de la capitale auvergnate (Clermont-Ferrand) et répond aux enjeux de développement durable depuis 2008.

- La Sarthe - Terre d'histoire

Venez découvrir au sein de ce territoire rurale, le musée d'archéologie et d'histoire du Maine, autrement



nommé Carré Plantagenêt. Ce musée situé au cœur historique de la ville du Mans « raconte à travers ses collections l'histoire de la Ville et de son territoire, en 5 chapitres, depuis les premières occupations humaines à l'époque préhistorique jusqu'à la charte octroyée par Louis XI à la "bonne ville" du Mans en 1481 ». Une visite au carré Plantagenêt vous plongera dans les spécificités régionales avec la mise en avant d'objets locaux tels que le trésor des sablons, un ensemble de 152 monnaies gauloises en or retrouvé en 1997 sur les bords de l'Huisne.

- Le site Echologia

Cette année le patrimoine culturel et naturel est mis à l'honneur. Outre le vieux château et le Lactopole,



incontournables du patrimoine culturelle mayennais, la visite inévitable de cette année a été le site Echologia.. Echologia. Ce parc créé par deux fous de la nature en 2012, offre aux visiteurs la découverte d'un lieu unique regroupant écologie et patrimoine. De nombreuses activités sportives, ludiques ou culturelles sont proposées, et ce pour tous les âges. Il était même possible de dormir dans des habitations insolites (yourte, cabane flottante...) afin de passer un weekend inoubliable. Une visite historiquement enrichissante avec en prime la beauté des paysages d'Echologia. A cette occasion, Echologia offrait une réduction sur les entrées.



# ACTUALITÉS CULTURELLES

## LES SORTIES DU MOIS

- Exposition des samouraï à Nantes

Une exposition magnifique se déroule à Nantes sur l'histoire du Japon et plus



particulièrement sur les samouraïs. Elle est située au Château des Ducs de Bretagne du 28 juin au 9 novembre. L'histoire du Japon est très méconnue car le pays a été fermé pendant de nombreuses années, il ne s'est ouvert à l'occident qu'au 20ème siècle. C'est au travers de personnages mythiques pour nous tous que cette exposition propose de traverser 10 siècles de l'histoire de ce pays. Personnages tous aussi mythiques que mystérieux, les samouraïs ont participé à l'évolution du pays du soleil levant jusqu'à nos jours.

L'exposition rassemble près de 450 objets, pour certains inédits, de l'armure traditionnelle du 16e siècle au costume de Dark Vador. Elle a d'ailleurs été reconnue exposition d'intérêt national, label décerné à 20 expositions en 2014 par le Ministère de la Culture. Des armures, des armes, des objets, des objets d'art ont été sélectionnés pour composer l'exposition. Une richesse d'éléments qui subjugue le simple visiteur.

La représentation de ces guerriers, explorée à travers les arts martiaux, le cinéma et les mangas, dresse un portrait du Japon d'hier à aujourd'hui.

- Beyoncé et Jay-Z au Stade de France

Le 12 et 13 septembre dernier, le couple mythique américain a clôturé sa tournée "on the run" par deux shows au Stade de France.

Très attendu par de nombreux fans, le couple a dévoilé un show spectaculaire et millimétré. Avec bien sûr, leur plus grands tubes respectifs tel que Crazy in love ou Holy Grail. Le couple a également fait quelques reprises, à l'instar du hit Ex-Factor de Lauryn Hill. La petite touche française est venue du duo Twins, les danseurs de Beyoncé (révélé par Incroyable Talent), qui ont fait un spectacle incroyable. La surprise de la soirée a été la présence de Nicki Minaj, pour leur hit commun Flawless.

Acclamés par les spectateurs, le couple n'a tout de même pas pu éviter les quelques critiques sur leur performance notamment via les réseaux sociaux.



- Les rendez-vous de l'Erdre: du jazz à tous les étages

Unique festival gratuit de jazz en France, les Rendez-vous de l'Erdre permettent à un très large public de découvrir ce domaine musical dans toute sa diversité et sa vitalité. Une centaine de concerts, des scènes nautiques ou sur les quais, des groupes de grande renommée ou émergents côtoient de magnifiques bateaux du patrimoine français et européen qui naviguent sur les 28 kilomètres de l'Erdre, entre Nort-sur-Erdre et Nantes. Ce rassemblement fluvial, composé de plus de 150 embarcations répondant à des critères de rareté, est l'un des plus importants en France.

Trait d'union entre l'histoire du jazz à Nantes et l'histoire de l'Erdre, le festival se déploie ainsi sur les rives de plusieurs communes (Nantes, Nort-sur-Erdre, Petit Mars, Sucé-sur-Erdre,

La Chapelle-sur-Erdre, Carquefou) pour 4 jours festifs pendant lesquels plus de 150 000 spectateurs prennent plaisir, chaque fin d'été, à se retrouver !



La programmation des Rendez-vous de l'Erdre est une programmation ouverte sur toutes les formes du jazz d'aujourd'hui : jazz contemporain ou classique, nu-jazz, blues, swing... Une programmation ponctuée de créations, de rencontres

inédites, de premières françaises, très accueillante pour le jazz ligérien si fécond, mais qui n'ignore pas non plus les grandes figures historiques de cette musique.

Pendant 4 jours, les Rendez-vous de l'Erdre 2014 ont offert à 150 000 spectateurs, novices ou passionnés, plus de 100 concerts gratuits sur 9 scènes à Nantes, 5 scènes dans les villes de l'Erdre et 3 tournées.

#### • Le film Hypocrate

Benjamin va devenir un grand médecin, il en est certain. Mais pour son premier stage d'interne dans le service de son père, rien ne se passe comme prévu. La pratique se révèle plus rude que la théorie. La responsabilité est écrasante, son père est aux abonnés absents et son co-interne, Abdel, est un médecin étranger plus expérimenté que lui. Benjamin va se confronter brutalement à ses limites, à ses peurs, celles de ses patients, des familles, des médecins, et du personnel. Son initiation commence.

Ce film met en avant le serment d'hippocrate. Il s'agit du serment traditionnellement prêté par les médecins avant de commencer à exercer, ce serment peut être considéré comme le principe de base de la déontologie



médicale. Le serment d'hippocrate fixe un cadre éthique à l'intervention du médecin. Il a également pour fonction de marquer le passage du statut d'étudiant interne à celui du médecin proprement dit. En ce sens on peut aussi considérer son énonciation comme un rite de passage.

#### • Le livre



Malgré toutes les polémiques que cet ouvrage a suscité, il n'en demeure pas moins que le livre de Valérie Trierweiler soit le carton littéraire de la rentrée. Il a été vendu 145 000 exemplaires en 4 jours soit le meilleur démarrage de 2014.

Sorite le 4 septembre dernier, ce livre-témoignage écrit par l'ancienne première dame de France et ex compagne de François Hollande a essuyé de nombreuses critiques de la part des politiques et de journalistes. Mais on compte aujourd'hui plus de 470 000 exemplaires vendus selon la maison d'édition « Les Arènes ».

Qualifié d'acte de décès pour certains, l'ex ministre de la communication Aurélie Filippetti évoque plutôt une « bonne chose pour l'édition française en se félicitant que l'édition française se porte bien ».

En quelques mots, Valérie parle d'elle, de sa relation avec son ex compagnon et nous livre l'envers du décor de la vie à l'Élysée dans son aspect le plus intime qui jusque là était méconnu du grand public. Elle s'explique sur l'image erronée que les français ont d'elle : une hystérique, rancunière et voleuse de mari. Enfin, elle dresse un portrait sombre de la personnalité du chef de l'Etat en affirmant même qu'il n'aime pas les pauvres.

# INTERVIEW

## DE M. SEBASTIEN LOUICHE

### **1 - Quel a été votre parcours ? (Etudiant, professionnel, établissements, fonctions) ?**

J'ai suivi une formation juridique avec une licence de droit privé dont une année effectuée dans le cadre du programme Erasmus au Royaume-Uni. Puis j'ai obtenu une Maîtrise en Droit des affaires à l'Université de Caen Basse-Normandie.

Etant d'un naturel actif j'ai effectué plusieurs emplois étudiants en parallèle de mes études (soutien scolaire, barman, soutien scolaire...). J'ai également effectué ma première expérience en banque sous un contrat étudiant dans un bureau de change au Crédit Agricole du Calvados.

Tout au long de mon parcours universitaire, je cherchais à donner du sens à ce que j'étudiais ce que j'ai réussi à trouver dans mon premier poste de Chargé d'Affaires entreprises à Paris à la Société Générale. J'ai pu mettre en pratique toutes les connaissances acquises pendant mon cursus et j'ai réalisé que je disposais d'une formation très complète..

Après un premier poste de 3 ans, j'ai décidé de prendre ma carrière en main et d'aller voir ce qui se passait ailleurs. C'est ainsi que j'ai rejoint le Crédit Mutuel à Paris pour un poste de chargé d'affaires senior pour lequel j'ai pris en charge des dossiers plus complexes.

Très rapidement j'ai voulu parfaire mes connaissances en économie et en analyse financière. J'ai donc décidé de reprendre mes études pour obtenir un DESS en Economie Finance à l'université Paris V René Descartes.

En 2005, j'ai saisi l'opportunité d'intégrer la salle de marché du Crédit Mutuel à Nantes. Mon profil a été retenu tant pour mon parcours, que pour le courage d'avoir repris mes études.

Ces 4 années en salle des marchés ont été bénéfique pour ma culture financière et technique ce qui m'a conduit à participer à la création de la salle des marchés de la Banque Populaire Atlantique.

### **2 - Comment avez-vous été amené à enseigner à l'IEMN IAE de Nantes ?**

C'est en janvier 2010 que j'ai commencé à dispenser des cours à l'IEMN IAE de Nantes.

Je ne me suis jamais senti propriétaire de mes connaissances, c'est pourquoi j'ai eu envie de redistribuer mon savoir.

De part mon parcours, je me suis senti redevable envers toutes ces personnes que j'ai rencontré, j'ai éprouvé le besoin de transmettre mes connaissances acquises mais aussi de faire aimer mon métier, donner envie, apporter un aspect concret aux enseignements de la faculté qui peuvent parfois être assez théoriques et donc abstrait. Pour moi c'est un moment d'échange et de plaisir avec les étudiants. J'ai pu renforcer ma pédagogie, utile dans une relation client.

### **3 - En quoi consiste une journée type ?**

Généralement, la matinée est consacrée au traitement des opérations car les clients font leur trésorerie à ce moment de la journée. L'après-midi est réservé aux rendez-vous client avec les chargés d'affaires.

J'apporte mon expertise et formule une proposition commerciale.

La journée est également complétée d'activités annexes comme la gestion du desk (suivi de position) et de l'animation commerciale du réseau d'agences..

Pour moi, il est très important de rencontrer tous les interlocuteurs (Chargé d'Affaire Entreprise, Directeur de Centre d'Affaires, clients) afin d'animer mon portefeuille.

Ce que je retiens de mon métier, c'est d'avoir la chance de réaliser des missions transversales sur les différentes problématiques de la couverture de risque (taux, change, matières premières...). Et pour être un bon opérateur de marché, il est indispensable d'avoir certaines qualités : être précis, concret et pédagogue.

#### **4 - Comment appréhendez-vous la gestion du risque dans votre métier ?**

J'appréhende le risque en 3 points :

- Par le suivi des valorisations des opérations traitées et plus globalement, du portefeuille client/marché..
- En amont des entretiens, pour savoir comment l'entreprise est couverte. J'aide le chargé d'affaires à mieux comprendre les risques marchés auxquels son client s'expose. . J'aide également le client à adapter les opérations qu'ils traitent à son profil de risque.
- Pour limiter le risque opérationnel, nous nous devons d'avoir une gestion ordonnée de nos opérations et procédurale..

#### **5 - Que pensez-vous la politique de taux de la BCE ?**

C'est une politique historiquement exceptionnelle.. Je ne suis pas certain que cette politique de taux soit suffisante pour inciter les entreprises à investir davantage car on est face à une crise de confiance.

La BCE réplique la politique de la Fed en espérant une reprise de la croissance commeaux Etats-Unis, mais les remèdes utilisés outre-atlantique auront-ils les mêmes effets sur la zone euro ?

Je pense que les taux resteront bas pendant au moins 2 ans, et que la BCE n'aura d'autres choix que de recourir à des mesures accomodantes (i.e. quantitative easing). Cette politique sera maintenue tant que l'inflation en zone euro n'aura pas retrouvé un niveau jugé satisfaisant par la BCE.

#### **6 - Quelle actualité du mois de septembre vous a-telle le plus marquée ?**

Sur le plan national, on peut évoquer le changement de gouvernement avec la nomination de M. Emmanuel Macron actuel Ministre de l'Economie.

En zone euro, je retiens la baisse des taux de la BCE et les taux négatifs appliqués, c'est quand même quelque chose qui était totalement impensable il y a peu !

Au niveau international, l'actualité a été marquée par des tensions fortes au Moyen-Orient (Syrie) mais aussi les risques épidémiologiques en Afrique..

Je soulignerai également la chute de la parité EURUSD (-9% depuis sur les 4 derniers mois), cette baisse, va certes permettre aux exportateurs de la zone euro d'être plus compétitif, mais pour autant, ceci nous expose un peu plus à une remontée du prix du pétrole que nous continuons de payer en dollars...

Malgré tous ces risques, les marchés ont été finalement assez peu volatiles, et la correction boursière reste peu importante jusqu'ici.

#### **7 - Quelle est votre vision du métier de la banque de demain ?**

Sur le marché du « grand public », les banques ont entamé leur révolution, nouvelles agences, nouveaux moyens de paiement, partenariats avec les géants de l'internet.

Je reste convaincu qu'il faut être curieux pour imaginer et réinventer notre métier ! .

Ce qui est certain, c'est que la manière dont on consomme la banque aujourd'hui ne sera pas la même demain.

# AGENDA ET ACTUALITÉ DU PÔLE

Un pôle très dynamique

## Nouvelle rentrée universitaire :

L'éventail de formations de la licence 3 au master 2, en formation initiale ou continue, le pôle banque finance assurance de l'IEMN IAE attire de plus en plus d'étudiants. Pour cette nouvelle rentrée universitaire 2014/2015, l'effectif est en augmentation de 3,9% par rapport à 2013 et de 16 % par rapport à 2012 .Le nombre d'inscrits cette année est de 557 étudiants. En effet, l'éventail de formations de la licence 3 au master 2, en formation initiale ou continue permet au pôle banque finance assurance de l'IEMN IAE d'attirer de plus en plus d'étudiants.



## Deux journées d'intégration :

Lors de la première semaine de rentrée universitaire, deux jours d'intégration au sein du pôle finance banque assurance furent mis en place par Mme Catherine FAUQUET.

Les 11 et 12 septembre, tous les étudiants se sont réunis sous le signe du professionnalisme et de la bonne humeur. Le jeudi matin fut consacré à une conférence avec la présence de trois professionnels : Mme Rozenn Le BOUHELLEC, responsable recrutement BNP Paribas, Mr Jean Louis DELCAMBRE, directeur d'agence au CIC Ouest et Mr Michel PRAUD, directeur centre d'affaires à la Caisse d'Épargne.

Ces trois intervenants ont évoqué les métiers proposés au sein de leur banque et les compétences attendues pour les exercer. Mme Le Bouhellec a également aiguillé les étudiants pour la préparation du forum des stages banque finance. Les jeudi et vendredi après-midi les étudiants ont pu mettre en avant leurs capacités sportives dans les différentes activités proposées (golf, gym tonic, softball, aviron ...).



Le vendredi matin fut consacré à la découverte de Nantes avec pour mission de réaliser 5 « selfies » sur les lieux mythiques de la ville (Château des ducs de Bretagne, Théâtre Graslin, le passage Pommeraye...).



## Événements à venir :

- Le 9 octobre : forum des stages banque finance assurance
- Le 14 octobre : Cycle de conférences "La banque change" : Banque et RSE, communication ou nouveau business model des banques ?

---

# BIBLIOGRAPHIE

---

## Partie 1 - Actualité

### I - Actualité Economie et Finance

- **Page des marchés**

- **Impôt sur le revenu**

- Lesechos.fr
- Lemonde.fr
- Lexpress.fr
- photo : Lesechos.fr

- **Les réformes de la BCE**

- [lemonde.fr](http://lemonde.fr)
- schéma1 - lemonde.fr
- schéma2 - lemonde.fr
- schéma3 - lemonde.fr

- **La dette publique**

- La dette publique franchit le cap des 2.000 milliards, FRÉDÉRIC SCHAEFFER, Les echos.
- <http://www.insee.fr/fr/themes/info-rapide.asp?id=40&date=20140930>
- <http://www.lesechos.fr/economie-france/conjoncture/0203817588889-france-la-dette-publique-franchit-les-2000-milliards-deuros-1048121.php>
- <http://www.boursier.com/actualites/economie/la-dette-publique-en-france-pourrait-froter-les-100-en-2015-25314.html>
- [http://www.lemonde.fr/idees/article/2014/09/11/deficit-public-la-france-discreditee-et-hors-jeu\\_4485978\\_3232.html](http://www.lemonde.fr/idees/article/2014/09/11/deficit-public-la-france-discreditee-et-hors-jeu_4485978_3232.html)
- <http://www.boursorama.com/actualites/france-deficit-budgetaire-a-e75-7-mds-en-2015-les-echos-7e465cdee821d4446278f0f0c48ebe4a>
- <http://www.cae-eco.fr/IMG/pdf/cae-note016.pdf>

- **Focus sur les régions de Bretagne et des Pays de Loire**

-« Dossier spécial Régions », Les Echos, mercredi 17 septembre 2014, n°21 773, p.1-16

- **Brève Walmart**

- Walmart va proposer des comptes bancaires low cost, Karl de Meyer, le 25/09/2014,
- Le Monde

---

- **Comission Juncker : une nouvelle dynamique**

- [http://www.lesechos.fr/journal20140917/lec1\\_enquete/0203776302431-leurope-facon-juncker-1043335.php?RSy78oG3MbL1IAWP.99](http://www.lesechos.fr/journal20140917/lec1_enquete/0203776302431-leurope-facon-juncker-1043335.php?RSy78oG3MbL1IAWP.99)

- **Un nantais qui a de l'idée**

- Articles du 20 Minutes

- **Brèves sur le billet de 10 euros:**

- Lci.tf1.fr

- Photo : Bankeo.info

## II - Actualité Internationale

- **Ecosse**

- Theweek.co.uk

- Bbc.com

- Edition.cnn.com

- Independent.co.uk

- Photo : independent.co.uk Brève sur Alibaba

- **Brève Alibaba**

- New York Times

## III- Actualité Gestion de Patrimoine

- **Pourquoi investir dans l'art**

- Vox Patrimonia p

- Agefi Actifs N°636 p.32-33

- Francis Lefebvre-Patrimoine privée 2013 p.453-454-455-456

- Artprice.com

- Photo 1- Artprice.com

- Photo 2 - Urtikan.net

- Photo 3 - Lacroix.com

- **Le Pacte Dutreil**

- Loi Dutreil BOI-ENR-OMTG-20-30-20-50

- Agefi actifs N°636 p.28-29-30-31

- Legifrance - Code Général des Impôts - Article 777-779-787

- Maître Fromentin Xavier-Notaire

- Photo 1 - Axapatrimoine.fr

- Photo 2 - Chefdentreprise.com

- Photo 3 - Lecoindesentrepreneurs.fr

- **L'Assurance-Vie**

- « Le Luxembourg reste une place forte », Agefiactifs n°635 du 12 au 25 septembre 2014

- <http://www.wort.lu/fr/economie/interview-l-assurance-vie-luxembourgeoise-chamboule-le-marche-francais-54071e6eb9b398870805ed8b>

- [http://www.assurland.com/assurance-blog/assurance-vie-actualite/assurance-vie-les-plus-gros-contrats-transferes-au-luxembourg\\_121928.html](http://www.assurland.com/assurance-blog/assurance-vie-actualite/assurance-vie-les-plus-gros-contrats-transferes-au-luxembourg_121928.html)

- <http://www.lefigaro.fr/argent/2014/03/27/05010-20140327ARTFIG00015-assurance-vie-l-attraite-du-luxembourg.php>
- [http://www.ffsa.fr/sites/jcms/p1\\_1190064/fr/marche-de-l-assurance-la-france-au-2eme-rang-europeen?cc=fn\\_7346](http://www.ffsa.fr/sites/jcms/p1_1190064/fr/marche-de-l-assurance-la-france-au-2eme-rang-europeen?cc=fn_7346)
- [http://www.ffsa.fr/sites/jcms/p1\\_1404463/fr/assurance-vie-collecte-nette-positive-en-aout-2014?cc=fp\\_8801](http://www.ffsa.fr/sites/jcms/p1_1404463/fr/assurance-vie-collecte-nette-positive-en-aout-2014?cc=fp_8801)
- <http://www.boursorama.com/actualites/pourquoi-ouvrir-un-contrat-d-assurance-vie-au-luxembourg---philippe-gourdelier-dans-integrale-placements--30-07-3653368b7231c52826cf2f3d42deb4ef>
- <http://www.challenges.fr/patrimoine/20140904.CHA7362/l-assurance-vie-enterre-le-livret-a.html>
- <http://videos.lesechos.fr/news/invite-patrimoine/quels-sont-les-avantages-et-les-inconvenients-de-nouveaux-contrats-eurocroissance-3787539850001.html>
- <http://www.lessentiel.lu/fr/economie/story/28575972>

#### • **Départ à l'étranger**

- [Francetransactions.com](http://Francetransactions.com)
- [lemonde.fr](http://lemonde.fr)
- [hipparque.com](http://hipparque.com)
- [joptimiz.com](http://joptimiz.com)
- [patrimoines.lesechos.fr](http://patrimoines.lesechos.fr)
- [village-justice.com](http://village-justice.com)
- Photo 1- [midilibre.fr](http://midilibre.fr)

#### • **Brève sur les Exchange Traded Fund**

- [lemonde.fr](http://lemonde.fr)

### IV - Actualité Gestion des Risque

#### • **Inondations dans l'Hérault**

- Le dispositif de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle
- Intempéries dans l'Hérault : 4 000 sinistrés évacués de leur habitation, Sébastien Acedo, Estelle Durand, 30/09/2014, l'Argus
- Pluies intenses à répétition dans le Sud-Est : quelles explications ?, 13/10/2014
- Intempéries dans le Sud de la France : Bernard Cazeneuve renforce les moyens de secours et recommande la plus grande prudence, Communiqué de presse de Bernard Cazeneuve, Ministre de l'Intérieur, vendredi 10 octobre 2014.
- Assurances et catastrophes naturelles, [vosdroits.service-public.fr](http://vosdroits.service-public.fr)
- Épisodes orageux dans le Sud-Est, 19/09/2014, [Meteo France](http://Meteo France)
- Phénomène, les pluies intenses : [Météo France](http://Météo France)
- Arrêté du 26 septembre 2014 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle: [Legifrance](http://Legifrance)
- Estimation du coût des intempéries de fin septembre 2014 : 320 millions d'euros, communiqué du 8 octobre 2014 : [fsa.fr](http://fsa.fr)
- Arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle : [legifrance.fr](http://legifrance.fr)
- Épisodes orageux dans le Sud-Est, 19/09/2014 : [Météofrance.fr](http://Météofrance.fr)
- Le plan de prévention des risques naturels PPRN : [Risquemajeurs.fr](http://Risquemajeurs.fr)

#### • **Ebola**

- « La Banque mondiale alerte sur les dégâts économiques d'Ebola », Yves Bourdillon, [Les Echos](http://Les Echos)
- « Ebola : un impact économique catastrophique envisagé par la banque mondiale », auteur inconnu, [le Monde](http://le Monde)



- Rapport de la Banque Mondiale : [wds.worldbank.org](http://wds.worldbank.org)
- « L'UE renforce son aide financière en réaction à l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest », auteur inconnu, Starafrika
- « Comment Ebola affecte les marchés financiers », Pierrick Fay, Les Echos
- « Ebola : les secteurs économiques les plus touchés », Christophe Palierse et Laurent Thevenin, Les Echos
- « Comment la France se prépare à l'éventuel arrivé d'Ebola », Paul Molga, Marion Kindermans et Olivier Ducuing, Les Echos
- « Ebola : le virus tue 70 % des malades contaminés », auteur inconnu, Sciences et avenir
- « EBOLA : 10 000 cas fin septembre ? », auteur inconnu, Courrier international
- « En première ligne contre l'Ebola », L'AGEFI du 02/09
- Site de l'OMS
- « Virus Ebola : que fait la communauté internationale ? », auteur inconnu, Toute l'Europe
- « Ebola: l'aide internationale se met en place », Carole Assignon
- Rapport Commission Européenne
- « Le financement d'urgence de la lutte contre l'épidémie Ebola », Melanie Mayhew, banque mondiale
- « Ebola, la Banque Mondiale s'insuète du facteur peur », auteur inconnu, L'union
- « Ebola : la France envisage des contrôles à l'arrivée des vols directs de Guinée », auteur inconnu, Le Parisien avec l'AFP
- « Le fort impact d'Ebola sur le titre Bolloré », L'AGEFI du 09/10
- « BOLLORÉ : Bolloré dans la tourmente Ebola, l'action chute lourdement », Muriel Breiman, Les Echos

#### • Crise Ukrainienne

- Le Cessez-le-feu dans l'Est ukrainien ouvre la voie à des négociations déséquilibré, Benoît Vitkine, 05/09/2014, Le Monde
- En Ukraine un trop fragile cessez-le-feu, Auteur inconnue, 06/09/2014, Le Monde
- Ukraine : pas de zone tampon sans respect du cessez-le-feu, Auteur inconnue, 21/09/2014, Le Monde,
- Les séparatistes prorusses et Kiev annoncent un accord de cessez-le-feu, Auteur inconnue, 05/09/2014, Le Monde
- Carte. En Ukraine les rebelles gagnent du terrain malgré le cessez-le-feu, Marie Le Douaran, 05/09/2014, L'express
- La commission européenne propose de nouvelles sanctions contre la Russie, Cécile Ducourtieux, 03/09/2014, Le Monde
- L'UE prêt à « revenir » sur ses sanctions si le cessez-le-feu tient en Ukraine, Auteur inconnue, 07/09/2014, Le Monde
- L'Union européenne adopte de nouvelles sanctions contre la Russie, Auteur inconnue, 08/09/2014, Le Monde
- Ukraine : le retrait des troupes perturbé par un regain de violence, Auteur inconnue, 29/09/2014, Le Point,
- Ukraine : le retrait des troupes dans la douleur, Auteur inconnue, 29/09/2014, Le point
- Photo : [Google.fr](http://Google.fr)

#### • Air France

- Grève à Air France. Un cout de 20 millions par jour ?, 22/09/2014
- Air France : une grève qui va laisser des traces, Bruno Trevidic, 25/09/2014
- Air France : le choix du low cost, le risque d'un fort conflit social, Guy Dutheik, 05/09/2014, Le Monde
- Grève à Air France: "abandon définitif" de Transavia Europe, Benoist Fechner, 25/09/2014 :L'express.
- Grève à Air France : ça cale toujours, 25/09/2014, L'Expansion
- L'impact de la grève des pilotes d'Air France sur le secteur aérien, 25/09/2014, Challenges

- 
- Grève à Air France : ces deux semaines qui ont un peu plus ébranlé la compagnie, Guillaume Errard, 28/09/2014 - Le figaro
  - Source graphique cours Air France
  - Air France paie au prix fort la grève de ses pilotes, 08/10/2014, Les Echos
  - Après la grève, Air France part à la reconquête de ses clients, 10/10/2014, Le Monde

- **Brève Risque de défaut du Venezuela**

- Le Venezuela risque un défaut de paiement, selon Standard & Poor's, 17/09/2014, Le Monde
- Les marchés se préparent au défaut de paiement du Vénézuéla, Pierrick Fay, 17/09/2014, Les Echos

- **Brève vol à la Banque de France**

- Vols de billets à Vic-le-Comte : de nouvelles mesures de sécurité mises en place, Manuel Armand, 13/09/2014, Le Monde

- **Brève sur des manifestations à Hongkong**

- Titre : « *Hong Kong appelle à éviter les manifestations* », Le figaro.fr par Reuters, le 28 /09/2014
- Lien : <http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2014/09/28/97001-20140928FILWWW00033-hong-kong-appelle-a-eviter-les-manifestations.php>

## Partie 2 - Dossier

### I - Dossier - Ethique / Déontologie

- **Le conseil absolu du banquier**

- Agefi actif n°636 p.22
- Code civil : article 1134
- Code monétaire et financier : Article L533-13 et article L433-16
- Cour de cassation, chambre mixte, arrêt n°255 du 29 juin 2007 05-21.104
- TGI Paris, 28 janvier 2014, 9ème chambre, section 1 n°RG 10/03746
- Cassation commerciale 4 mars 2014 n°12-2950114247.htm#.VDqgKmd\_s3U

- **Social Business**

- <http://entreprises.lcl.fr/dossiers-et-documentations/dossiers-thematiques/patrimoine-haut-de-bilan/le-social-business/>
- <http://www.danonecommunities.com/content/le-social-business-selon-le-pr-yunus>

- **L'AMF**

- Rapport 2014 de l'AMF sur le gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants
- Conférence de presse de l'AMF du 22 septembre 2014
- [amf-france.org](http://amf-france.org)

### II - Dossier Risque - Union Bancaire

- Ce qui va changer avec l'union bancaire en Europe, 16/04/2014, Le Monde
- Union bancaire : il y a encore du pain sur la planche, Guillaume Duval, Décembre 2013, Alternatives économiques
- Le marché unique de l'UE, mis à jour le 03/10/2014 : [ec.europa.eu](http://ec.europa.eu)
- Système de Garantie des dépôts, directive 94/19/CE
- Mémo de la commission européenne du 15 avril 2014
- Quignon L, achevé de rédiger le 12 février 2013, Les enjeux de l'Union bancaire

- 
- De Bandt O, Drumetz F, Pfister C, 2013, Stabilité financière, De Boeck, 42p.
  - [http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms\\_data/docs/pressdata/fr/ecofin/142012.pdf](http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/fr/ecofin/142012.pdf)
  - « Ce qui va changer avec l'union bancaire en Europe », Le Monde
  - « Le compromis sur l'union bancaire a créé une machine inutile et dangereuse », Jean-Michel Naulot, Le Monde
  - « Union bancaire : le compte à rebours a débuté sur la contribution des banques », Edouard Lederer
  - « L'Union bancaire, un pilier pour l'Europe », L'AGEFI
  - « Union Bancaire, le travail commence », Florence Autret, L'AGEFI Hebdo
  - « Union Bancaire, la BCE à la manœuvre », Florence Autret, L'AGEFI Hebdo
  - « L'union bancaire pour les nuls », Le Figaro
  - « L'Union bancaire européenne en six questions », L'Expansion
  - « L'union bancaire : une solution à la crise de la zone euro », Maylis Avaro et Henri Sterdyniak
  - « Les enjeux de l'union bancaire », Laurent Quignon
  - [http://ec.europa.eu/internal\\_market/finances/banking-union/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/finances/banking-union/index_fr.htm)
  - « L'union bancaire : un projet fondamental mais inachevé », Guillaume Arnould, Les Echos
  - « La Ligue 1 des banques européennes constituée », Edouard Lederer, Les Echos
  - « Union Bancaire : les 10 banques françaises qui seront surveillées depuis Francfort », Vincent Mignot, cbanque.com

### **III - Dossier - Marché de l'art - Baccarat, la légende de cristal**

- Les statuts de la société
- Extrait Kbis de la société
- Rapport de Gestion du conseil d'administration pour l'assemblée générale du 26 juin 2014
- [baccarat.fr](http://baccarat.fr)
- [epochtimes.fr](http://epochtimes.fr)
- [boursorama.fr](http://boursorama.fr)
- [lesechos.fr](http://lesechos.fr)
- [zonebourse.fr](http://zonebourse.fr)
- Photo 1 - Facebook de Baccarat
- Photo 2 - Logothèque.fr
- Photo 3 - Facebook de Baccarat
- Photo 4 - [boursorama.com](http://boursorama.com)
- Photo 5 - [stiletto.fr](http://stiletto.fr)
- Photo 6 - [leblogdemoon.fr](http://leblogdemoon.fr)
- Photo 7 - [select-interiormarket.com](http://select-interiormarket.com)
- Photo 8 - [polantis.com](http://polantis.com)
- Photo 9 - [fidmmuseum.org](http://fidmmuseum.org)
- Photo 10 - [extravaganzi.com](http://extravaganzi.com)
- Photo 11 - [lefigaro.fr](http://lefigaro.fr)

## **Partie 3 - Hors champs**

### **I - Actualités culturelles**

#### **• Journée du patrimoine**

- [figaro.fr](http://figaro.fr)
- [journeesdupatrimoine.culture.fr](http://journeesdupatrimoine.culture.fr)
- <http://digimind.com>
- [leparisien.fr](http://leparisien.fr)

- 
- notredamedeparis.fr
  - france3-regions
  - orgue-en-france.org
  - <http://www.lemans.fr>
  - lemanstourisme.com
  - [journes-du-patrimoine-2014.com](http://journes-du-patrimoine-2014.com)
  - Photo 1 - leparisien.fr
  - Photo 2 - [culturecommunication.gouv.fr](http://culturecommunication.gouv.fr)
  - Photo 3 - <http://digimind.com>
  - Photo 4 - leparisien.fr
  - Photo 5 - [jph-lamotte.fr](http://jph-lamotte.fr)
  - Photo 7 - google.fr

- **Sortie du mois**

- Nantes.fr
- Chateaunantes.fr
- [Cultinnantes.wordpress.com](http://Cultinnantes.wordpress.com)
- Photo samourai : [google.fr](http://google.fr)
- Allocine.fr

## **II - Interviews**

- Interviews de Mr Louiche
- Photo: google.fr

## **III - Agenda du pôle**

Photos : IEMN IAE